

Cahiers du LARJE / Working papers / n° 2011-2

Les inégalités ethniques devant l'école en Nouvelle-Calédonie

Auteurs : Laure Hadj, Gaël Lagadec, Gérard Lavigne, Catherine Ris

Résumé :

En utilisant les données des quatre derniers recensements de la population (1989, 1996, 2004, 2009), nous montrons que le niveau de qualification de la population calédonienne a fortement progressé, pour toutes les communautés. Cependant, les inégalités ethniques devant l'école demeurent importantes et s'accroissent aux extrêmes de la distribution des diplômes ; les non diplômés et les diplômés du professionnel sont très majoritairement Kanak, les diplômés du supérieur sont très majoritairement non Kanak. Ces inégalités trouvent leurs origines dans les écarts dans la maîtrise des fondamentaux observés dès le CE2. Elles se sont cependant réduites (rapports des chances divisés par 2 entre 1989 et 2009). Il semblerait donc que cette «massification» de l'accès aux diplômes se soit accompagnée d'une «démocratisation qualitative» de l'école en Nouvelle-Calédonie, dont nous discutons toutefois la portée.

Mots clés : Evolution des inégalités ethniques, accès aux diplômes, politiques de réduction des inégalités

JEL : I24, I38, J15, O56

Abstract:

Using data from the last four censuses (1989, 1996, 2004, 2009), we find that the skill level of the New Caledonian population rose sharply for all communities. However, ethnic inequalities remain important and increase with the level of the diploma, e.g. most university graduates are non-Kanak. This implies that inequalities, which already appear in primary school, may widen over the lifecycle, a finding that has implications for policies aiming to close the gap between indigenous and non-indigenous people. However inequalities decreased between 1989 and 2009 (odds ratio divided by 2). This suggests that the "massification" of access to diplomas may be accompanied by a "qualitative democratization" of school in New Caledonia.

Key words: trends in ethnic inequalities, school achievement, closing the gap, New Caledonia.

JEL: I24, I38, J15, O56

Les inégalités ethniques devant l'école en Nouvelle-Calédonie

Octobre 2011

Laure Hadj
CEPED, Université Paris V
et ISEE
52 av du Maréchal Foch
B.P 823 98845
Nouméa
(687) 283 156
laure.hadj@jisee.nc

Gaël Lagadec
LARJE
Université de la
Nouvelle-Calédonie
B.P. R4 98 851
Nouméa
(687) 290 350
lagadec@univ-nc.nc

Gérard Lavigne
CNEP
Université de la
Nouvelle-Calédonie
B.P. R4 98 851
Nouméa
glavigne@voila.fr

Catherine Ris (*)
LARJE
Université de la
Nouvelle-Calédonie
B.P. R4 98 851
Nouméa
(687) 290 371
ris@univ-nc.nc

(*) Auteure pour la correspondance

Les auteurs remercient les participants aux XVIII^{èmes} Journées d'études sur les données longitudinales dans l'analyse du marché du travail du CEREQ (Toulouse, 19 et 20 mai 2011) pour leurs commentaires sur cette étude.

Introduction

Petite économie insulaire du Pacifique Sud, la Nouvelle-Calédonie se distingue dans l'ensemble de l'outre-mer français, et plus encore en Océanie, par un niveau de vie élevé et un indice de développement humain qui la place en 34^{ème} position mondiale. Le PIB par habitant est aujourd'hui comparable à celui de la grande majorité des régions françaises et supérieur à celui de la Nouvelle-Zélande. Les dix dernières années ont été marquées par un progrès économique et social important, notamment grâce aux investissements dans l'exploitation du nickel, ressource naturelle constituant la principale richesse de l'île. La société calédonienne est cependant marquée par de fortes inégalités, qu'elles soient monétaires, sociales, géographiques ou ethniques. Ces disparités s'accompagnent d'inégalités persistantes dans le système éducatif et sur le marché du travail. Depuis les signatures des Accords de Matignon (1988) et de Nouméa (1998), la Nouvelle-Calédonie s'est engagée sur la voie du « rééquilibrage » en faveur de la communauté Kanak, peuple autochtone, longtemps discriminé.

Des efforts ont ainsi été faits dans tous les domaines économiques et sociaux pour permettre aux deux provinces Nord et Iles Loyauté, majoritairement kanak, de « rattraper » la province Sud, majoritairement non kanak. Les politiques de quotas ou encore de discrimination positive visent également à diminuer les ségrégations dans le système éducatif ou sur le marché du travail.

C'est au regard de ces 20 années de politiques de réduction des inégalités que sera analysée l'évolution de l'accès aux diplômes en Nouvelle-Calédonie, en attachant une attention particulière à l'évolution des inégalités ethniques.

Le recours aux statistiques ethniques n'est pas jugé contraire au principe d'égalité pour de nombreux Etats occidentaux, tels que la Grande-Bretagne, les Etats du Nord de l'Europe, du Nord de l'Amérique, qui utilisent largement, et depuis plus d'un siècle pour certains, cet outil pour mettre en œuvre des politiques publiques de réduction des inégalités à l'égard des minorités. Il en va différemment en France où la conception républicaine du principe d'égalité est le principal obstacle au recours aux statistiques ethniques. Cependant, « l'intérêt public » motive une dérogation à la *Loi Informatique et liberté* de 1978 qui énonce une interdiction de principe sur le traitement statistique des données sensibles (David, 2011).

C'est le cas en Nouvelle-Calédonie, où les neuf recensements effectués sur le territoire depuis la seconde guerre mondiale (sauf celui de 2004) ont tous identifié la communauté d'appartenance. La nature des informations contenues dans les recensements de la population calédonienne permet donc un traitement tout à fait original dans l'espace républicain français. En effet, si dans les pays anglo-saxons, les études mesurant l'évolution des inégalités ethniques sont nombreuses, en France, du fait de l'interdiction d'utilisation de données ethniques, cette dimension est presque toujours absente des études.

La situation de la Nouvelle-Calédonie se distingue de celle de la France et de la plupart des pays occidentaux en ce que les ethnies discriminées ne sont pas celles issues de l'immigration. C'est bien du contraire qu'il s'agit : la Nouvelle-Calédonie a été une terre d'immigration (colonisation de peuplement) mais les inégalités observées existent à l'avantage des immigrants et au détriment du peuple autochtone. C'est en cela qu'elle se rapproche de ses voisins anglo-saxons de la région (Australie et Nouvelle-Zélande). Cependant, le groupe discriminé ici n'est pas un « groupe minoritaire » ; les Kanak représentent 40% de la population calédonienne en 2009.

Ces données chiffrées permettent ici précisément d'attester la réalité des plans d'actions en matière de rééquilibrage entre les communautés et on s'attachera à mesurer l'évolution des inégalités devant l'école, mesurées par l'accès au diplôme. L'égalité des chances devant l'école est cependant une ambition assez récente en Nouvelle-Calédonie où l'école publique laïque n'a autorisé les Kanak à se présenter au baccalauréat que vers le milieu du siècle dernier (premier bachelier kanak en 1961).

En Nouvelle-Calédonie, comme en Europe, on assiste à un allongement général des études. Il est important de vérifier que cette « massification de l'école » s'accompagne d'une réduction du lien entre origine et destinée scolaire, ce qui correspond à une « démocratisation qualitative de l'école ».

Cette question ne concerne pas uniquement l'égalité des chances à l'école puisque les inégalités dans l'acquisition de compétences ont également un impact sur l'insertion sur le marché du travail et en particulier sur la constitution des élites de la société (Thélot et Vallet, 2000). Réussir à l'école est devenu une condition quasi nécessaire à l'accès à l'emploi. Les inégalités devant l'école pèsent donc également sur l'insertion sociale. Ces inégalités peuvent concerner la mobilité sociale, comme cela a largement été étudié en France, ou la discrimination à l'égard de groupes minoritaires (Beauchemin, Hamel, Lesné et Simon, 2010), notamment ethniques, comme cela est particulièrement mis en avant dans les pays anglo-saxons. Les travaux récents de Fryer (Fryer, Pager and Spenkuch, 2011) montrent l'importance de cette question aujourd'hui aux Etats-Unis. Comme le note Fryer (2010-a), comprendre les causes de ces inégalités ethniques est un sujet d'intenses débats. Si une grande variété d'explications a été avancée, Wilson (2010) montre qu'une interaction puissante entre la pauvreté et la discrimination raciale peut expliquer les disparités observées.

En Océanie, les études portent essentiellement sur l'Australie et la Nouvelle-Zélande (Altman, Biddle et Hunter, 2009, Chapple, 2000). En Nouvelle-Calédonie, l'Observatoire de la Santé et des Actions Sociales montre que sur le marché de l'emploi des 18-30 ans de la province Nord, les principaux déterminants de l'accès à l'emploi et du revenu sont les niveaux d'études, l'ethnie, le sexe et l'âge (Cottreau-Reiss, 2010). Gorohouna (2011) montre également, à partir de l'enquête de l'Observatoire de la Santé et des Actions Sociales de la Province Nord (OSAS-PN), qu'il existe toujours en Nouvelle-Calédonie de fortes inégalités ethniques dans l'accès à l'emploi et dans les revenus. En utilisant la décomposition de Blinder-Oaxaca, il montre que 67% des inégalités totales de revenus sont dues aux différences de caractéristiques et 30% à la discrimination. On éliminerait donc deux tiers des inégalités en comblant des différences de caractéristiques (niveaux d'études, secteurs d'activité, CSP, types de contrat, etc.) entre les groupes ethniques. Il montre également que les rendements de l'éducation sur le revenu sont supérieurs pour les Kanak que pour les non Kanak. Ce qui signifie qu'on réduirait grandement les inégalités de revenu en éliminant l'écart de réussite scolaire entre ethnies.

Au vu de ces résultats, il apparaît qu'en Nouvelle-Calédonie, comme aux Etats-Unis, « Indépendamment de savoir comment y arriver, la disparition de l'écart racial de réussite scolaire est le combat le plus important des droits civiques du 21^{ème} siècle » Fryer (2010-a).

L'objet de cet article est de proposer une mesure de l'évolution sur les deux dernières décennies de l'accès des différentes communautés aux diplômes. Aucun travail descriptif systématique n'a jamais été mené sur ce point en Nouvelle-Calédonie.

Les principaux résultats sont résumés ci-dessous.

- Dans l'ensemble, sur les vingt dernières années, on assiste à une forte progression du niveau d'éducation dans toute la population calédonienne.
- Cependant, à toutes les dates des recensements, les Kanak sont moins diplômés que les non Kanak.
- Le calcul des rapports de chances relatives montre que l'écart entre Kanak et non Kanak augmente avec le niveau du diplôme : de 1 à 2,8 pour n'importe quel diplôme, de 1 à 4,8 pour le baccalauréat toutes mentions, de 1 à 6,1 pour le baccalauréat général et de 1 à 9,4 pour les diplômes de l'enseignement supérieur¹.
- Une exception notable : il n'y a que pour les baccalauréats technologiques et professionnels que l'écart entre les communautés est très faible.
- Pour tous les diplômes, l'écart entre les communautés se réduit entre 1989 et 2009.

L'appréciation globale de réduction des inégalités est donc à nuancer lorsque l'on s'intéresse aux détails des types de diplômes obtenus (notamment les séries de baccalauréat). On constate également que les disparités apparaissent dès l'école primaire (écarts dans la maîtrise des fondamentaux dès le CE2), s'accroissent en 6^{ème} et conduisent à une orientation en seconde professionnelle, orientation largement « subie » et non pas « choisie » en raison des résultats dans les « fondamentaux ». Il apparaît donc que

¹ En 2009, un non Kanak a 9,4 fois plus de chances qu'un Kanak d'obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur.

l'école calédonienne, en reproduisant à la lettre l'école française, ne contribue pas pleinement à l'objectif d'égalité des chances devant l'école.

Dans une première section nous présentons l'environnement économique et social dans lequel s'est développée l'école calédonienne. L'histoire de l'école en Nouvelle-Calédonie est reprise dans la deuxième section. Une partie de la littérature sur la mesure des inégalités ethniques est présentée dans la troisième section. Dans une quatrième section, nous analysons l'évolution des inégalités ethniques en Nouvelle-Calédonie dans le cadre des politiques publiques de rééquilibrage. Enfin, dans une cinquième section, nous revenons sur le parcours scolaire des individus pour montrer que les inégalités dans la réussite scolaire apparaissent très tôt dans la scolarité et se creusent au fur et à mesure de l'allongement des études.

1. Un environnement économique et culturel riche

1.1. Une collectivité d'outre-mer riche mais marquée par les inégalités

Aperçu des grands indicateurs

L'Accord de Nouméa (1998) encadre le statut et l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie. Il organise l'émancipation du pays vis-à-vis de la Métropole. Depuis cette date, la croissance calédonienne est soutenue et régulière. Cette phase de croissance a permis une élévation de 1,5% en moyenne par an du PIB par habitant sur cette période. En 2008, le PIB par habitant calédonien (25 300 euros) était proche de celui de Singapour, supérieur à celui de la Nouvelle-Zélande, de la Polynésie française ou des départements d'outre-mer (25% supérieur). Le tableau 1 résume le panorama économique de la Nouvelle-Calédonie à partir d'indicateurs agrégés.

Tableau 1. Les grands indicateurs néo-calédoniens

Superficie	18 575,5 km ²
Situation géographique	Australie (à 1 500 km), NZ (à 1 800 km)
Nombre d'habitants	245 580
Densité	13,1 hbt/km ²
Monnaie	Franc Pacifique (1000 F = 8,38 euros)
PIB (2008)	6,24 milliards d'euros
PIB / habitant	25 300
Taux de croissance ²	6,26 %
Prix moyens / prix en Métropole	+ 72 %
Transferts de l'Etat (% du PIB)	1,14 milliards d'euros (18,5 %)
Rang mondial en termes d'IDH	34 (IDH = 0,87)
Indice de Gini (2008)	0.43
% population autochtone (2009)	40 %

Sources : ISEE, Lagadec et Ris (2010), Brard (2007)

² Taux de croissance annuel moyen du PIB nominal entre 1997 et 2008.

Des indicateurs de développement humain favorables

Si l'IDH est un indicateur composite du développement (la Nouvelle-Calédonie arrivant en 3^{ème} position derrière l'Australie et la Nouvelle-Zélande dans le Pacifique Sud), le taux de mortalité infantile (TMI) et l'espérance de vie sont également des indicateurs pertinents. Le TMI est fortement lié aux conditions sanitaires du moment d'un pays donné. En 2007, le taux de mortalité infantile calédonien est bas : 6,1‰ contre 27,0‰ en 1980. Aujourd'hui, le TMI calédonien est proche de celui de la Nouvelle-Zélande (5,0‰), de l'Australie (4,1‰) et dans une moindre mesure de la France (3,6‰).

La baisse continue de la mortalité infantile calédonienne entraîne un allongement de l'espérance de vie (76 ans en 2007, contre 70 ans en 1990). L'espérance de vie à la naissance des Calédoniens est proche de celle des Américains (78 ans) mais plus faible que celle des Métropolitains, des Néo-zélandais ou des Australiens, qui s'élève à 80 ans.

Trois éléments peuvent expliquer la baisse du TMI et l'augmentation de l'espérance de vie :

- le développement des infrastructures médicales dans le Nord et les îles Loyauté.
- l'augmentation de la densité médicale : en 2007, on dénombrait 227 médecins pour 100.000 habitants contre 168 en 1990.
- l'amélioration des conditions de vie et d'hygiène pour l'ensemble des provinces.

La société calédonienne est cependant marquée par de fortes inégalités qu'elles soient d'origines sociales, géographiques ou ethniques.

La persistance des inégalités

Les inégalités de niveau de vie sont élevées : les 10% les plus modestes ont un niveau de vie 7,9 fois plus faible que celui des 10% les plus aisés³. Si on supprimait le montant des prestations sociales et de l'autoproduction, le niveau de vie des plus modestes serait 9,7 fois plus faible que celui des plus riches.

En 2008, la moitié des Calédoniens ont un niveau de vie inférieur à 144 000 F.CFP par mois et par unité de consommation. Cette moitié de la population concentre seulement 21% du total des revenus (SYNDEX, 2010).

L'indice de Gini de la Nouvelle-Calédonie est élevé : 0,43. Le Gini des pays les plus égalitaires sont de l'ordre de 0,25 comme la Norvège ou le Japon (Hadj, 2010).

Ces inégalités se déclinent au niveau géographique. La province Sud concentre les trois quarts des Calédoniens. La population des Îles Loyauté est la plus faible : 7% alors que la population de la province Nord s'élève à 18%. En 20 ans, la population de la province Sud a augmenté de 64% et celle de la province Nord de 31%. Seules les Îles Loyauté affichent une perte de population de -3% en vingt ans.

Pourquoi ce déséquilibre persiste-t-il ? La première explication est historique et indissociable de l'histoire du nickel dont le principal opérateur, la SLN, a joué un rôle de catalyseur tant pour les populations (Nouméa) que pour les entreprises, à travers ses fournisseurs (Ducos). Nouméa est ainsi catégorisée comme la « capitale » économique de la Nouvelle-Calédonie. La polarisation de l'activité économique se concentre dans la zone industrielle de Ducos et les moyens de transports maritimes et aériens se sont développés autour de Nouméa. La population en âge de travailler des provinces Nord et Îles Loyauté, quitte en nombre sa province de naissance pour trouver un emploi et s'installer sur le Grand Nouméa (Nouméa, Paita, Mont Dore et Dumbéa). La seconde explication est l'immigration des lycéens ou des étudiants des Îles Loyauté qui poursuivent leurs études sur Nouméa.

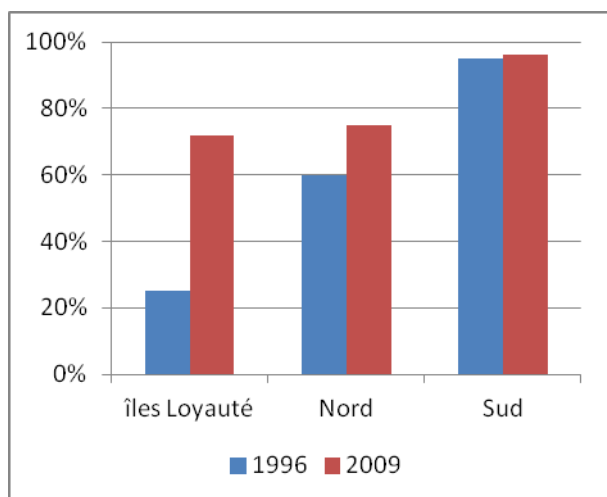
Le revenu médian en province Sud est 2 fois supérieur à celui de la province Nord et 2,5 fois supérieur à celui des Îles Loyauté.

³ Ces inégalités de niveau de vie se retrouvent au niveau de la rémunération des emplois des calédoniens. Dans le privé, en 2006, un emploi est payé en moyenne 225 000 F.CFP net par mois. Mais plus des deux tiers sont payés moins de 200 000 F.CFP par mois (Lembège, 2010). La part des salariés qui sont payés moins que le SMG est d'environ 37 % en Nouvelle-Calédonie contre 14 % de salaires payés au SMIC en Métropole. Le SMG est de 132 000 F. CFP au 1er janvier 2010, c'est-à-dire de l'ordre de 70 % du SMIC métropolitain.

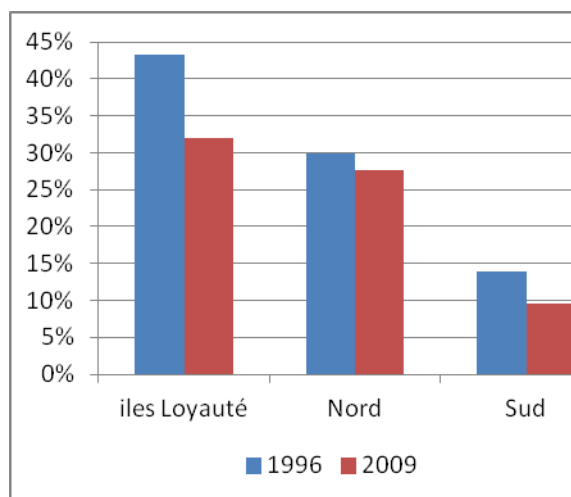
Entre 1991 et 2008⁴, le niveau de vie médian a augmenté pour les trois provinces. Cette augmentation n'a pas suffi à combler les inégalités inter provinciales et les inégalités intra provinciales se sont creusées en province Sud et aux Iles Loyauté. L'indice de Gini augmente de 0,42 à 0,44 aux Iles Loyauté et de 0,37 à 0,40 en province Sud. Seules les inégalités au sein de la province Nord se sont restreintes (l'indice de Gini diminue de 0,45 à 0,41).

Bien que des progrès importants soient observés sur les 20 dernières années, les provinces Nord et des Iles Loyauté sont toujours les moins riches et bénéficient d'infrastructures moins développées.

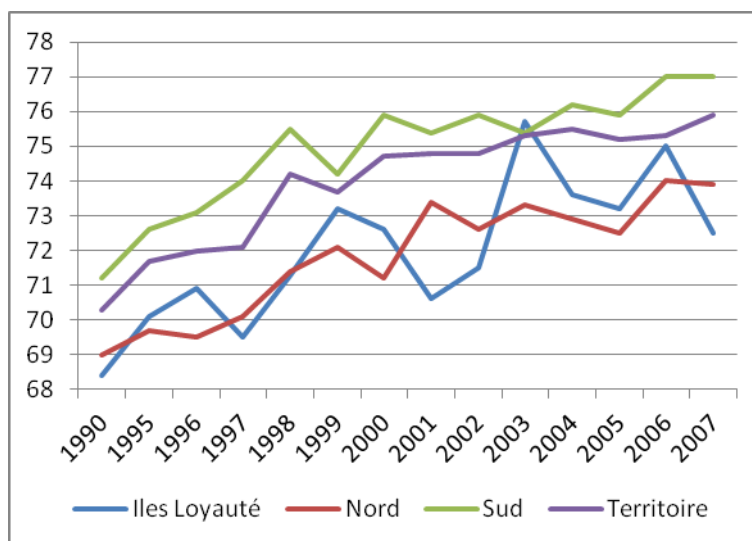
Graphique 1. Ménages disposant de l'eau courante à l'intérieur de leur logement (%)



Graphique 2. Taux de chômage par province de résidence



Graphique 3. Evolution de l'espérance de vie à la naissance par province de résidence



Sources : ISEE, Etat civil.

En 2009, le taux d'activité des 15-64 ans atteint 68% contre 63% en 1996. Il demeure plus élevé que celui de la Polynésie française (56% selon le recensement de la population de 2007). En 2009, le taux d'activité de la province Sud est le plus élevée : 70% contre 63% en province Nord et 55% aux Iles Loyauté. Entre 1996 et 2009, le taux d'activité de la province Sud reste stable alors que celui de la province Nord augmente de 10 points et de 8 points pour les Iles Loyauté. Deux secteurs ont favorisé

⁴ Sur cette période, le niveau de vie médian des Calédoniens a augmenté de 1,3% par an. La principale explication est l'élévation du montant du salaire minimum garanti (SMG) qui est passée de 89 000F.CFP en 1991 par mois au prix de 2008 à 123 000F.CFP par mois en 2008.

la création d'emploi pour l'ensemble des provinces : les services marchands (commerce, hôtels-restaurants, immobilier, éducation...) ont généré 6 800 emplois et la construction a impulsé la création de 1 700 emplois.

Le taux de chômage en 2009, s'élevait à 14% contre 19% en 1996. Il est plus élevé que celui de la métropole (9% en 2009 selon l'enquête emploi) et de la Polynésie française (12% au recensement de 2007) mais plus faible que celui des Dom (28% selon l'enquête emploi DOM de 2005).

Synthèse de ces trajectoires d'inégalités entre provinces, en 2007, l'espérance de vie à la naissance n'a cessé d'augmenter pour l'ensemble des trois provinces. La durée de vie moyenne de la population de la province Sud s'élève à 77 ans contre 74 ans pour la population du Nord et 73 ans pour les Loyaltiens.

Ces inégalités géographiques se déclinent également sur une base ethnique.

On constate ainsi deux faits marquants (le détail de la répartition des communautés par provinces est présenté en Annexe 1) :

- la population des provinces Nord et Iles est presque entièrement kanak.
- les populations européenne et wallisienne-futunienne vivent presque uniquement en province Sud.

L'objet de cette étude est bien de mettre en évidence l'évolution des inégalités devant l'école. Si l'on sait que les inégalités sociales et ethniques se renforcent mutuellement, on ne dispose pas aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie de source statistique permettant de connaître à la fois l'origine sociale et l'origine ethnique des individus. On se focalise donc ici sur les inégalités ethniques, en distinguant Kanak et non Kanak. Bien que le groupe « non Kanak » présente une grande hétérogénéité (de par les différentes communautés qu'il rassemble⁵), le choix de cette distinction communautaire se justifie d'une part pour rendre nos résultats comparables à ceux obtenus en Australie et Nouvelle-Zélande (où l'hétérogénéité au sein des groupes des non autochtones est encore plus élevée⁶) et d'autre part, pour mesurer l'efficacité des politiques de rééquilibrage en faveur de la communauté Kanak dans l'esprit des Accords de Matignon (1988) et de Nouméa (1998).

Dans tout ce qui suit, quand cela est possible, les résultats sont donc présentés selon le critère Kanak / non Kanak. Nous utilisons pour cela les recensements de la population qui permettent d'utiliser une variable d'appartenance communautaire, sauf en 2004 où la connaissance d'une langue mélanésienne est utilisée comme critère de distinction ethnique. Afin de mettre en parallèle les données provinciales présentées ci-dessus et les données par communauté présentées dans ce qui suit, le tableau 2 donne une indication de la concordance entre les trois critères de distinction utilisés : la province de résidence, la communauté d'appartenance et la connaissance d'une langue mélanésienne.

Tableau 2. L'évolution du lien entre la communauté d'appartenance, la connaissance d'une langue mélanésienne et la situation géographique (province de résidence)

		1989	1996	2004	2009
% population comprenant et parlant une langue mélanésienne	<i>PIL</i>	n.d	96%	96%	98%
	<i>PN</i>		72%	77%	77%
	<i>PS</i>		21%	25%	28%
	<i>NC</i>		38%	41%	41%
% population se déclarant appartenir à la communauté kanak	<i>PIL</i>	98%	97%	n.d	97%
	<i>PN</i>	79%	78%		74%
	<i>PS</i>	26%	25%		27%
	<i>NC</i>	45%	44%		40%

Source : ISEE, Recensement de la population 1989, 1996, 2004, 2009.

⁵ Répartition de la population calédonienne par communauté d'appartenance en 2009 : Kanak : 40%, Européenne : 29%, Wallisienne et Futurienne : 9%, métis : 8%, autres communautés : 7%, Calédonienne : 5%.

⁶ En Australie, les Aborigènes et les autochtones du détroit de Torres représentent 2,3% des 22 millions d'habitants. En Nouvelle-Zélande, les Maoris représentent 15% des 4,2 millions d'habitants.

Malgré une baisse sur les 20 dernières années, la population autochtone kanak reste majoritaire par rapport aux autres ethnies du pays. De plus, trois habitants sur quatre sont nés en Nouvelle-Calédonie, ce qui montre la forte présence des océaniens, toutes ethnies confondues⁷ dans la population calédonienne. C'est au regard de cette forte océanité de la population qu'il convient d'analyser les résultats de l'école calédonienne.

Sur le modèle des travaux des chercheurs du Centre for Aboriginal Economic Policy Research de l'Université Nationale d'Australie à Canberra (voir notamment Altman, Biddle et Hunter, 2009), le tableau 3 présente quelques indicateurs socio-économiques selon la communauté d'appartenance.

Tableau 3. Indicateurs socio-économiques par communauté d'appartenance

		1989	1996	2004	2009
<i>Démographie</i>					
Population âgée de moins de 25 ans (%)	Kanak	60%	57%	n.d	48%
	non Kanak	47%	43%	n.d	38%
Population âgée de plus de 55 ans (%)	Kanak	8%	9%	n.d	12%
	non Kanak	12%	13%	n.d	18%
<i>Situation sur le marché du travail</i>					
Taux de chômage (% de la population active)	Kanak	28%	34%	30%	26%
	non Kanak	9%	10%	9%	7%
Taux d'activité (% des adultes âgés de 15-64 ans)	Kanak	60%	53%	59%	62%
	non Kanak	66%	70%	67%	72%
Profession exercée de façon continue (% des adultes)	Kanak	70%	76%	n.d	87%
	non Kanak	95%	95%	n.d	94%

Source : ISEE, Recensement de la population 1989, 1996, 2004, 2009.

Notes: En 2004, l'appartenance à la communauté kanak est appréhendée par le fait de parler ou comprendre une langue mélanésienne.

Lecture : En 2009, 48% des Kanak ont moins de 25 ans et 12% sont âgés de 55 ans et plus.

Depuis 1989, la part des jeunes Kanak a baissé de 12 points contre 9 points pour la population non Kanak. Ces résultats illustrent le vieillissement progressif de la population calédonienne (Broustet et Rivoilan, 2011).

En Nouvelle-Calédonie comme partout ailleurs, les carences matérielles liées à la pauvreté durant l'enfance constituent un obstacle à la réussite scolaire et à l'obtention d'un diplôme. Mais au-delà des déterminants socio-économiques (notamment la pauvreté) sur la scolarité, les divisions communautaires continuent chez les jeunes de structurer les inégalités face à l'école (INSERM, 2008). L'observation des données relatives aux diplômes obtenus montre que, bien que des améliorations du niveau moyen d'éducation sont visibles depuis 20 ans, il existe toujours une part importante de non diplômés parmi les Kanak (cf. tableau 4 infra).

Corrélés à cela, l'inactivité et le chômage sont nettement plus fréquents chez les jeunes Kanak. Les écarts se manifestent aussi à l'entrée sur le marché du travail avec le décalage entre la formation et le contenu des emplois. Les parcours scolaires et d'insertion professionnelle sont encore souvent marqués par les retards et l'échec dans les communautés océaniques (INSERM, 2008).

Le taux de chômage de la population Kanak est proche de 30% alors que celui des non Kanak est inférieur à 7%. En province Nord, le taux de chômage des jeunes (de 18-30 ans) est estimé à 25% (Cottreau-Reiss, 2010).

Le Rapport du Sénat Coutumier (2009) explique que bon nombres de jeunes en fin de cursus de formation spécialisée sont pour la plupart ignorés du monde professionnel et ne trouvent pas d'autres

⁷ Y compris les Européens nés en Nouvelle-Calédonie.

alternatives que de se retrancher en tribu. Cependant les chiffres des organismes officiels chargés de ces circuits de formation confirment qu'il existe bien un vivier conséquent des jeunes diplômés kanak, mais pour lesquels l'insertion à la société de consommation est parfois difficile. Ainsi, le faible taux d'emploi chez les Kanak peut s'expliquer par des causes plus profondes d'ordre culturel : l'une, de conception occidentale, individualiste, de nature à promouvoir les valeurs de rentabilité et de profit par le travail, l'autre, de conception traditionnelle, communautariste, centrée sur l'autosubsistance au jour le jour, dans un contexte collectif, partagé pour tous.

1.2. Les politiques de réduction des inégalités

Les principes du rééquilibrage

Le partage des pouvoirs entre les provinces de la Nouvelle-Calédonie a conduit à ce que les deux sensibilités politiques antagonistes du pays se partagent les responsabilités. Ce partage du pouvoir garantit la stabilité politique du pays depuis 1988. Mais cette stabilité nécessite également un développement harmonieux et équilibré de l'ensemble de l'archipel. Or, l'économie calédonienne est structurellement déséquilibrée. Partant de ce constat, la répartition plus équitable des ressources, des chances et des pouvoirs entre les communautés, apparaît alors comme un impératif tant politique qu'économique et social. Il a donc été décidé, et l'Accord de Nouméa l'a encore renforcé⁸, de procéder à un **rééquilibrage** entre les communautés et entre les provinces Nord et des Iles Loyauté, en voie de développement, et la province Sud, proportionnellement surdéveloppée. Ceci, bien entendu dans un cadre général où la richesse néo-calédonienne repose en grande partie sur les dotations en provenance de l'Etat français.

Encadré 1. Extraits de l'Accord de Nouméa (5 mai 1998) relatifs au rééquilibrage.

[...] Préambule [...]

Le passé a été le temps de la colonisation. Le présent est le temps du partage, par le rééquilibrage. L'avenir doit être le temps de l'identité, dans un destin commun. [...]

3.3. – Les compétences régaliennes

La justice, l'ordre public, la défense et la monnaie (ainsi que le crédit et les changes), et les affaires étrangères (sous réserve des dispositions du 3.2.1. resteront de la compétence de l'Etat jusqu'à la nouvelle organisation politique résultant de la consultation des populations intéressées prévue au 5.

Pendant cette période, des néo-calédoniens seront formés et associés à l'exercice de responsabilités dans ces domaines, dans un souci de rééquilibrage et de préparation de cette nouvelle étape. [...]

4.1. – La formation des hommes

4.1.1 – Les *formations* devront, dans leur contenu et leur méthode, mieux prendre en compte les réalités locales, l'environnement régional et les impératifs de rééquilibrage. Des discussions s'engageront pour la reconnaissance mutuelle des diplômes et des formations avec les Etats du Pacifique. Le nouveau partage des compétences devra permettre aux habitants de la Nouvelle-Calédonie d'occuper davantage les emplois de formateur. L'Université devra répondre aux besoins de formation et de recherche propres à la Nouvelle-Calédonie. L'Institut de formation des personnels administratifs sera rattaché à la Nouvelle-Calédonie.

4.1.2. – Un programme de formation de **cadres** moyens et supérieurs, notamment techniques et financiers, sera soutenu par l'Etat à travers les contrats de développement pour accompagner les transferts de compétences réalisés et à venir.

Un programme spécifique, qui prendra la suite du programme « 400 cadres » et concernera les enseignements secondaire, supérieur, et professionnel tendra à la poursuite du rééquilibrage et à l'accession des Kanak aux responsabilités dans tous les secteurs d'activités. [...]

4.2. – Le développement économique [...]

4.2.3. – La **politique énergétique** contribuera à l'objectif d'autonomie et de rééquilibrage : recherche de sites hydroélectriques, programmation de l'électrification rurale tenant compte des coûts différenciés liés à la géographie du Territoire. Les opérateurs du secteur seront associés à la mise en œuvre de cette politique.

⁸ Les Accords de Matignon et de Nouméa évoquent le rééquilibrage entre les communautés. Cependant, depuis la signature de ces accords, la mesure du rééquilibrage a d'avantage tendance à se faire d'un point de vue géographique que d'un point de vue communautaire.

Le rééquilibrage économique interprovincial est mis en œuvre de diverses manières dont les plus significatives sont *les clés de répartition budgétaires* qui ont été mises en place. La collectivité de Nouvelle-Calédonie qui est compétente en matière fiscale ne conserve que 26% de ses recettes fiscales et redistribue la part restante aux autres collectivités ; elle reverse des *dotations de fonctionnement* aux provinces qui représente 53,5% de ses recettes fiscales et 70% de leurs ressources

Les dotations aux provinces (50% pour le Sud, 32% pour le Nord et 18% pour les Iles) sont déséquilibrées, dès lors qu'on raisonne en dotations par tête. C'est l'objet du rééquilibrage.

Cependant, alors que les clés du rééquilibrage sont, par définition, avantageuses pour le Nord et les Iles, elles n'apparaissent pas suffisantes ; comme le montre les indicateurs présentés plus haut, l'avance économique de la province Sud est trop considérable.

La politique de rééquilibrage en matière de formation et d'emploi

Conformément aux Accords de Matignon et de Nouméa, pour poursuivre le rééquilibrage et l'accès des Kanak aux responsabilités dans tous les secteurs d'activités, c'est dans le domaine de l'emploi et de la formation que les politiques de rééquilibrage sont les plus visibles.

Des structures et des programmes de formation ont ainsi été mis en place :

- le « *juvénat lycéen* » par exemple a été mis en place en 1991, à l'issue du constat que les lycéens non originaires de Nouméa qui se rendaient dans les lycées de la capitale rencontraient des difficultés scolaires. L'objet du juvénat est d'offrir à ces jeunes, motivés à préparer un baccalauréat général et à s'engager dans des études supérieures, un encadrement adapté (soutien scolaire) et un environnement social (logement) et culturel favorable à leur réussite scolaire
- en 1989, la formation « 400 cadres » a été mise en place. Cette formation est destinée aux jeunes adultes qui ont achevé leurs études secondaires. L'objectif est de former des cadres, principalement Kanak, sur 10 ans dans la plupart des activités sociales. En 1998, la formation est renouvelée et renommée « *cadre avenir* ».
- un dernier exemple de formation professionnelle est le *service militaire adapté* (SMA) organisé dans le cadre du volontariat des armées.

Parallèlement à cela, afin répondre à l'étroitesse du marché du travail calédonien, et dans le contexte de l'émancipation voulue par l'Accord de Nouméa, une politique de protection de l'emploi local a fait l'objet d'une loi de Pays (28 juillet 2010). Cette loi donne priorité à l'emploi aux citoyens calédoniens (c'est-à-dire les personnes nées en Calédonie ou s'y étant installées avant le référendum de 1998 sur l'Accord de Nouméa). Selon les difficultés de recrutement pour les différents types d'emplois, la loi prévoit des durées de résidence pour y avoir accès ; ces durées peuvent aller jusqu'à 10 ans pour les emplois ne présentant aucune difficulté de recrutement.

Cependant, là non plus, comme le montre le tableau 3, les politiques en matière de formation et d'emploi ne parviennent pas à lisser les inégalités.

Il est à noter, à titre d'illustration, qu'en 2003, seuls 14,4% des cadres A et cadres B de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie étaient Kanak ; la grande majorité d'entre eux (52%) étant instituteur ou instituteur breveté.

La section suivante s'attache à rappeler le développement de l'école calédonienne afin de mettre en évidence les progrès accomplis.

2. Le développement du système éducatif calédonien

2.1. L'histoire de l'école en Nouvelle-Calédonie

L'école publique laïque, en Nouvelle-Calédonie, est officiellement instituée par l'arrêté du Gouverneur Guillain du 15 octobre 1863, « vu la nécessité de constituer, dans la colonie un enseignement en rapport avec les besoins les plus immédiats » qui sont définis tels que : « 1°) de pourvoir à l'instruction des enfants de colons ; 2°) de faciliter nos relations avec les indigènes et l'accomplissement de notre mission civilisatrice à leur égard, ce qui exige avant tout qu'ils nous comprennent. ». La priorité pour l'ouverture de l'école publique, clairement exprimée, réside, donc, dans l'instruction des enfants de colons. Instruction qui se limitera au premier degré, pour les enfants des deux sexes, aussi bien colons qu'indigènes, au vue de la « grande jeunesse des uns, et l'ignorance complète des autres ». Le dernier alinéa de l'article 2 précise que « l'étude des idiomes calédoniens est formellement interdite dans toutes les écoles. ». Cette interdiction, qui sera reprise dans les arrêtés successifs organisant l'école calédonienne, va perdurer jusqu'en 1984.

Les écoles missionnaires, aussi bien protestantes, installées depuis 1841 aux îles Loyautés, que catholiques, installées en Grande Terre depuis 1843, distribuaient un enseignement, essentiellement religieux, en langue kanak. Ces écoles furent mises en demeure de se conformer à cette interdiction, sous peine de fermeture.

L'école « des jeunes indigènes » avait été ouverte provisoirement par la décision du 26 juillet 1862 et organisée définitivement par l'arrêté n°102 du 24 août 1863. Les priorités, reprises en 1863, y étaient plus explicites quant à l'enseignement à dispenser aux jeunes kanak : il devait essentiellement consister à « approprier les jeunes kanacks aux industries manuelles les plus utiles dans une société naissante ». L'école comprenait quarante élèves, qui étaient répartis en « deux sections numériquement égales : l'une dite des élèves-interprètes, l'autre des apprentis-ouvriers ».

La distinction entre ces écoles est d'importance : l'une d'enseignement général pour les enfants européens et l'autre d'enseignement professionnel pour certains enfants kanak. Ceci va marquer toute la fonction scolaire de la colonie. Ce fonctionnement séparé de l'école restera en place jusqu'en 1946 avec la fin du code de l'indigénat, institué en 1887. L'une des conséquences de ce régime aura été, pour les kanak, l'interdiction d'accès aux écoles européennes, puisqu'ils étaient obligatoirement confinés dans les réserves. Alors, des écoles publiques de tribus avaient été créées, dont l'enseignement était très rudimentaire et surtout manuel. Il a souvent été question de la pénibilité de l'école du travail (Salaün, 2005). L'arrêté du 16 novembre 1885 qui en avait fixé l'organisation, précisait dans son article 4, que la justification du brevet de capacité, obligatoire pour enseigner dans les écoles européennes, « n'était point exigée » pour les écoles indigènes. Si bien que peu de jeunes kanak pouvaient accéder au collège même s'ils en avaient la possibilité théorique. Ce n'est que dans le milieu du XX^{ème} siècle, il n'y a donc pas si longtemps, que les Kanak pourront accéder à l'école publique laïque comme les Européens.

L'enseignement privé concerne aujourd'hui trois associations (la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique (DDEC), l'Association Scolaire de l'Eglise Evangélique (ASEE), la Fédération de l'Enseignement Libre Protestant (FELP)). Si deux lycées existent à Nouméa, l'enseignement privé concerne encore aujourd'hui majoritairement les zones peu peuplées, une population essentiellement kanak, et prend en charge des populations en majorité défavorisées.

En 1961, Boniface Ounou devint le premier bachelier kanak.

Les enjeux et objectifs de l'école calédonienne sont clairement énoncés par les institutions (DENC, 2008):

- « Adapter le système éducatif calédonien aux réalités et aux besoins locaux
- Renforcer le niveau de qualification des maîtres
- Aller vers une plus grande équité tant sur le plan des disparités géographiques que par rapport aux élèves à besoins éducatifs particuliers
- Promouvoir un projet éducatif commun à l'ensemble des écoles de Nouvelle-Calédonie. »

Encadré 2. Transfert de compétences dans le domaine de l'éducation.

S'inscrivant dans le transfert progressif des compétences de l'Etat français vers la Nouvelle-Calédonie, le premier degré de l'enseignement public a été transféré en 2000. Il relève maintenant de la compétence du territoire et les centres de décision et de gestion du système sont éclatés :

- les communes qui assurent le fonctionnement, la gestion de l'immobilier et l'entretien ;
- les provinces qui ont en charge les personnels (recrutement, gestion des carrières), l'établissement de la carte scolaire.
- la Nouvelle-Calédonie qui assure la responsabilité des programmes, de l'évaluation et du suivi pédagogique des personnels, de leur formation initiale et continue.

L'enseignement privé est géré directement, pour ce qui concerne les dotations, par l'État (via le vice rectorat), la DDEC et la FELP ont obtenu un contrat d'association. L'ASEE est régie par un contrat simple mais un rapprochement est à l'étude, sans doute motivé en partie par le prochain transfert de l'enseignement privé à la Nouvelle-Calédonie.

L'enseignement secondaire sera transféré au 1er janvier 2012.

Les objectifs de réduction des inégalités et de prise en compte des « élèves à besoins éducatifs particuliers » sont ainsi affichés.

Comme on peut le constater (tableau 2), malgré une baisse sur les 20 dernières années, la population autochtone kanak reste majoritairement représentée par rapport aux autres ethnies du pays. De plus, en général, trois habitants sur quatre sont nés en Nouvelle-Calédonie, ce qui montre la forte présence des océaniens, toutes ethnies confondues dans la population calédonienne.

C'est en regard de cette forte océanité de la population qu'il convient d'analyser les résultats de l'école calédonienne.

2.2. Où en est-on aujourd'hui ?

Comme le montre le graphique 4, le niveau de formation de la population calédonienne a fortement progressé en 20 ans (1989 – 2009). On note en particulier que la population sans diplôme a été divisée par deux.

Cependant, on retrouve là encore de fortes disparités entre les provinces. En effet, non seulement la province Sud conserve son « avance » dans l'accès au diplôme, mais l'augmentation du niveau de formation ne s'est pas non plus faite au bénéfice des mêmes diplômes selon les provinces. On observe un déplacement de la distribution de la population au sein des différents diplômes vers la droite, c'est-à-dire, vers un niveau plus élevé de diplôme, qui est beaucoup plus fort pour la province Sud que pour les deux autres provinces.

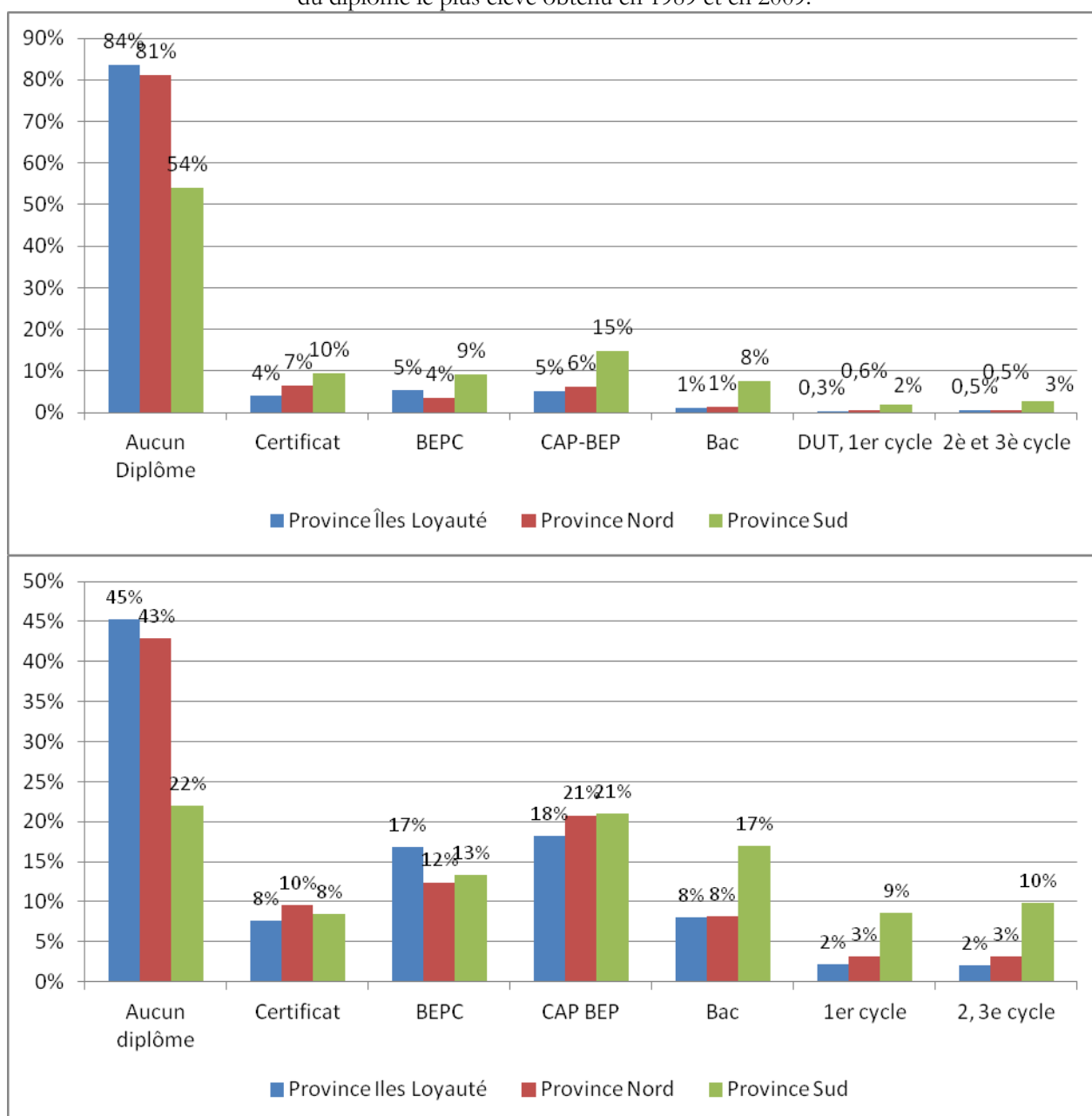
- En province Sud, on observe une élévation du niveau de diplôme au profit des bacheliers et les diplômés du supérieur.
- En province Nord et province des Iles Loyauté, cela concerne surtout les diplômes professionnels inférieurs au baccalauréat.

Une élévation du niveau de formation de la population plus marquée chez les femmes

En 20 ans, les bachelières et diplômées du supérieur comblent leur retard et devancent même les hommes. La part des bachelières ou diplômées de l'enseignement supérieur a augmenté de 16 points entre 1996 et 2009 contre 12 points pour les hommes. Ce phénomène est commun aux trois provinces et s'explique par un effet génération. Parmi les 20-40 ans, la part des diplômés du baccalauréat ou de l'enseignement supérieur a doublé passant de 21% à 41% en treize ans. Cette augmentation profite aux femmes.

Les meilleurs résultats des femmes en milieu scolaire et l'allongement de la durée des études leurs permettent de suivre un cursus général facilitant l'intégration de l'enseignement supérieur.

Graphique 4. Répartition de la population (de plus de 14 ans) par province en fonction du diplôme le plus élevé obtenu en 1989 et en 2009.



Source : ISEE, Recensements de 1989 et 2009.

L'élévation du niveau de diplôme est à relier à la politique de rééquilibrage entraînant le développement des structures et des formations.

La Nouvelle-Calédonie a répondu aux besoins de scolarisation (55 200 enfants scolarisés en 1990 contre 69 000 en 2010 du 1^{er} et 2nd degré du privé et du public) en construisant des établissements scolaires et en créant des postes d'enseignants. Aujourd'hui, on compte 362 établissements scolaires (privés et public) et 4 729 enseignants du premier et second degré répartis sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie. C'est 31 établissements scolaires de plus et 1 400 postes d'enseignants créés par rapport à 1990. Au nom du rééquilibrage, des collèges et lycées ont été construits et/ou rénovés dans le Nord (le collège de Koumac, l'internat de Canala) et aux Îles Loyauté (l'internat de Wé).

Mais cette massification évidente de l'accès au diplôme s'est-elle accompagnée d'une démocratisation qualitative? La question de l'égalité des chances devant l'école devient alors centrale.

En effet, ces résultats qui peuvent apparaître globalement intéressants, doivent être nuancés par les grandes disparités entre les communautés. Déjà, en 1985, Kohler et Wacquant (1985) soulignaient l'importance de cette inégalité scolaire : « un enfant mélanésien a 2,3 fois moins de chances objectives d'obtenir un CAP qu'un enfant européen ; il a trois fois moins de chances de glaner un BEPC, six fois moins de réussir un bac technique et douze fois moins de devenir bachelier des sections classiques ».

Nous nous attacherons ici à retracer l'évolution des inégalités devant l'école depuis plus de 20 ans en utilisant les données des recensements de la population de 1989, 1996, 2004, et 2009.

Le traitement des données des différents recensements de la population qui sont utilisées ici ne permettent pas de mesurer l'origine sociale des individus mais permet en revanche, et contrairement aux données des recensements en France, de mesurer les inégalités ethniques (voir Encadré 3). C'est l'évolution de ces dernières que nous étudions dans la section suivante après avoir présenté les principaux travaux.

Avant de retracer, en Nouvelle-Calédonie, l'évolution des inégalités devant l'école depuis 20 ans, la section suivante présente le développement de la mesure des inégalités, essentiellement dans la littérature anglo-saxonne.

3. Mesurer les inégalités ethniques devant l'école

Si la littérature internationale (théorique et appliquée) sur le thème de la ségrégation, qu'elle soit sociale ou ethnique, est abondante, la littérature française se caractérise par une quasi absence d'études sur la mesure des inégalités ethniques et cela en raison de « l'exception française » relative aux statistiques ethniques (voir Encadré 3). Si jusqu'à maintenant, le républicanisme à la française voulait qu'on ne s'intéresse pas à la dimension ethnique et interdisait de mesurer cette dimension, l'intérêt pour cette question a crû au cours de ces dernières années, sous l'influence combinée de l'actualité politique et sociale et de la mise à disposition d'ensembles de sources statistiques plus précises et plus riches (Aeberhardt, Fougère, Pouget et Rathelot, 2010). On sait en effet que les discriminations liées à l'origine ethnique des individus font partie de l'expérience quotidienne des immigrés et des citoyens français issus de l'immigration. Comme le note Felouzis (2003), « il demeure un “malaise” liée à la question ethnique, essentiellement parce que le décalage entre la conception “officielle” de l'école et la réalité vécue par les acteurs est trop grand pour ne pas discréditer l'ensemble d'un système qui est pourtant encore, et à plus d'un titre, un puissant facteur d'intégration ». On aboutit ainsi à une situation paradoxale dans laquelle la variable ethnique est devenue une catégorie à part entière de la perception de l'école et des établissements, sans pour autant être analysée en tant que telle. Cela revient aussi à nier les phénomènes de ségrégation et de discrimination, et évite d'en décrire l'ampleur ainsi que les conséquences sur le parcours scolaire des élèves et plus généralement sur les mesures de réussite sociale.

Dans une étude pionnière, Felouzis (2003) analyse la répartition de plus de 144 000 élèves dans les 333 collèges de l'académie de Bordeaux. Elaborant un indicateur permettant de définir la variable ethnique à partir du prénom des élèves, et ainsi de distinguer les élèves « autochtones » et « allochtones », il montre que la dispersion de la répartition des élèves dans l'ensemble des collèges de l'académie est considérable et que très peu d'établissements scolarisent une grande partie des élèves allochtones. Il montre également les conséquences de cette ségrégation ethnique sur les résultats scolaires et l'orientation en fin de troisième.

L'intérêt des chercheurs français s'est alors d'avantage focalisé sur l'analyse des inégalités sociales.

Si lors de la dernière décennie de nombreuses études ont en effet tenté de mesurer l'évolution des inégalités sociales devant l'école (voir Valet (2010) pour la présentation des principaux jalons de la recherche internationale en sociologie dans ce domaine), la question de la démocratisation de l'enseignement en France reste un sujet de débats : si les taux de scolarisation n'ont pas cessé de croître, ce constat quantitatif global se traduit-il véritablement par une réduction des inégalités sociales dans l'accès aux différents niveaux et aux différentes filières scolaires et universitaires ? Une divergence apparaît dans les conclusions de ces travaux : alors que tous s'accordent sur l'ampleur modeste de la

démocratisation qualitative devant l'effet, qui lui est au contraire spectaculaire, de l'allongement général des études, certains la tiennent pour réelle quoique limitée (Vallet, 1999, Duru-Bellat et Kieffer, 2008, Thélot et Vallet, 2000), alors que d'autres la jugent quasi inexistante ou trop faible pour être significative (Goux et Maurin, 1995, 1997).

Encadré 3. Les statistiques ethniques : l'exception française

Le recours aux statistiques ethniques n'est pas jugé contraire au principe d'égalité pour de nombreux Etats occidentaux, tels que la Grande-Bretagne, les Etats du Nord de l'Europe, du Nord de l'Amérique, qui utilisent largement, et depuis plus d'un siècle pour certains, cet outil pour mettre en œuvre des politiques publiques de réduction des inégalités à l'égard des minorités.

Il en va différemment en France où la conception républicaine du principe d'égalité est le principal obstacle au recours aux statistiques ethniques. Pour le COMEDD (2010), ce principe d'égalité proclamé dans l'absolu conduit à nier la complexité des situations et à perdre toute prise sur la réalité.

Cependant, comme l'explique David (2011), si la loi Informatique et liberté de 1978 énonce une interdiction de principe sur le traitement statistique des données sensibles, elle permet d'y déroger, sous contrôle de la CNIL et à condition de respecter certains critères. Parmi les motifs permettant une telle dérogation figure l'intérêt public.

C'est le cas en Nouvelle-Calédonie, où les neuf recensements effectués sur le territoire depuis la seconde guerre mondiale (sauf celui de 2004) ont tous identifié la communauté d'appartenance. La distinction se justifie d'autant plus depuis les accords de Matignon-Oudinot (1988) et de Nouméa (1998), qui ont défini une politique de rééquilibrage en faveur de la communauté kanak longtemps discriminée.

Et comme le note le COMEDD (2010), quand toutes les parties sont d'accord sur un plan de rééquilibrage en faveur d'une communauté longtemps discriminée, comment attester la réalité du plan d'action sans disposer de données chiffrées ? L'objectif n'est pas tant de mesurer le poids démographique des populations en présence que de comparer leurs structures et de suivre leur évolution.

Ainsi Duru-Bellat et Kieffer (2008) proposent une analyse précise des mécanismes de reproduction des inégalités au sein de l'enseignement supérieur en France. Les auteures mettent en évidence à la fois un recul des inégalités sociales d'obtention du baccalauréat général et une concentration croissante des baccalauréats technologiques et professionnels dans les catégories ouvrières. Par ailleurs, la forte diminution des inégalités sociales d'obtention du baccalauréat (quel qu'il soit) ne se traduit pas par une réduction concomitante de ces inégalités en ce qui concerne l'accès au supérieur : cela s'explique par l'hétérogénéité des types de baccalauréat. Enfin, la différenciation sociale de la filière d'études dans le supérieur ou celle, nettement plus modérée, de la spécialité choisie ne connaissent pas d'évolution notable. Elles montrent que l'indéniable démocratisation du baccalauréat se traduit par une démocratisation plus limitée de l'accès au supérieur. En effet, la première vague de démocratisation s'est traduite par une concentration accrue des nouveaux bacheliers de milieu populaire dans les baccalauréats professionnels ; compte tenu de la force des articulations entre enseignement secondaire et supérieur en France, ce phénomène a induit une limitation des possibilités d'orientation dans l'enseignement supérieur. En particulier, l'accès aux filières d'élite n'a connu aucune démocratisation parmi les bacheliers, alors que les filières professionnelles courtes et les filières universitaires s'ouvraient. Ceci limite la portée de la démocratisation de l'enseignement à ce niveau en termes de mobilité sociale, puisque de plus en plus, les débouchés ne dépendent pas du niveau de diplôme, mais du type de filière suivie.

Vallet (1999) estime quant à lui que l'association statistique (mesurée par le logarithme des *odds ratios* – cf. infra tableau n° 5) entre origine et position sociales (par l'analyse des tables de mobilité sociale père-fils et père-fille) a diminué au rythme régulier de 0,5 % par an durant quarante ans (1953-1993). Il conclut à une tendance lente, mais continue, à la réduction de l'inégalité des chances sociales depuis le milieu du siècle en France.

Enfin, dans une étude tentant de mesurer la réduction des inégalités sociales devant l'école depuis le début du siècle, Thélot et Vallet (2000) montrent que l'allongement général des études est le facteur principal de l'évolution : il explique les trois quarts de la différence des destinées scolaires selon l'origine sociale (mesurée par la position sociale du père et le diplôme le plus élevé de la mère), entre les générations extrêmes. Au-delà de cet effet, une démocratisation qualitative n'en a pas moins un impact appréciable : l'affaiblissement du lien entre origine sociale et diplôme est responsable d'un septième

environ de l'écart. C'est dans les années 50 et 60, puis tout récemment, que cette démocratisation a joué à plein. Elle s'est davantage exercée au profit des filles que des garçons. Le lien entre origine culturelle (appréhendée au travers du diplôme le plus élevé obtenu par les deux parents) et diplôme s'est lui aussi affaibli, mais à un rythme plus lent que le lien entre origine sociale et diplôme. Au total, les inégalités sociales devant l'école demeurent aujourd'hui fortes. Elles ont cependant diminué depuis quelques décennies, non seulement du fait de l'allongement général des études, mais aussi au-delà, de façon qualitative.

En revanche, pour Goux et Maurin (1997), le constat est moins optimiste : l'expansion scolaire contemporaine ne s'accompagne pas d'une réduction notable de l'inégalité des chances et cette inégalité est de plus en plus d'origine culturelle. La complexité du système scolaire semble privilégier les familles qui en ont une bonne connaissance. Aussi le niveau de diplôme des enfants est-il davantage lié, aujourd'hui qu'hier, à celui du père.

Ce résultat, contraire au précédent, repose sur une méthodologie différente et une nomenclature différente des positions sociales utilisée (4 CSP contre 8 chez Vallet (1999)).

La littérature anglo-saxonne sur le thème des inégalités ethniques est, elle, bien plus abondante. Nous nous contenterons ici de donner les résultats des récentes études américaines et de présenter les analyses faites en Australie et en Nouvelle-Zélande en raison du parallèle qui peut être fait avec la situation calédonienne.

Aux Etats-Unis, le thème de la concentration, du regroupement des ethnies est abordé dès les années 1920 à l'Ecole de Chicago (Apparicio, 2007). A partir des années 1940, une nouvelle génération de travaux plus quantitatifs débouche rapidement sur une série d'indicateurs, de mesures de la ségrégation (voir section 3 pour une présentation de ces indices). L'élaboration de nouveaux indicateurs est toujours en développement (voir notamment Echenique et Fryer (2007)). Aux Etats-Unis, le recours aux indices de ségrégation est lié aux politiques de déségrégation envers les Afro-américains, contexte historique très différent de celui de la France. Disposer de mesures chiffrées claires et facilement interprétables indiquant le degré de ségrégation de la population noire, que ce soit sur le plan résidentiel, scolaire, ou encore sur le marché du travail, revêt une importance de premier ordre (Borjas (1995), Fryer (2010a) et Fryer (2010b)). Les disparités entre Noirs et Blancs sont persistantes aux USA. Sur plusieurs mesures, les Noirs ont de moins bons résultats que les Blancs et l'évolution n'est pas encourageante (Heckman, 2011). Ces disparités s'opposent aux croyances américaines d'égalité, d'opportunité et de mobilité sociale (Echenique, Fryer, et Kaufman (2006)). Les études ont en effet montré que les inégalités dans les résultats scolaires apparaissent dès le très jeune âge (Fryer et Levitt, 2004) et l'environnement, dès le jardin d'enfants, a un effet significatif sur la position sur le marché du travail (Heckman (2011), Chetty, Friedman, Hilger, Saez et Schanzenbach (2011)). Fryer (2010b) répertorie les études mesurant l'impact des politiques de réductions des inégalités mises en place aux USA. Sur les 17 programmes mis en place du jardin d'enfants au lycée, 8 n'ont aucun impact significatif (les autres ont un impact mineur).

En Amérique Latine, les travaux de McEwan (2004 et 2008), McEwan et Trowbridge (2006), Parker, Rubalcava et Turel (2005) et Sakellariou (2008), mettent en évidence l'importance de la langue maternelle dans l'apprentissage et dans les inégalités devant l'école.

En Australie, les travaux des chercheurs du Centre for Aboriginal Economic Policy Research (Australian National University, Canberra) se sont attachés à mettre en évidence l'évolution de la situation des Australiens autochtones (Aborigènes et autochtones du détroit de Torrès) et allochtones (tous les autres : Européens, Asiatiques, Insulaires du Pacifique, ...) en termes de caractéristiques socio-économiques et d'accès à l'emploi (voir en particulier Altman, Biddle et Hunter (2009), Biddle, Taylor et Yap (2009)). A partir des données des recensements de 1971 à 2011, ces auteurs montrent que les inégalités ethniques se réduisent lentement, en particulier dans le domaine de l'éducation. Cette conclusion vient s'opposer à l'idée de l'échec des politiques de réduction des inégalités (Pholi, Black, et Richards (2009)), mises en place depuis la fin des années 80 par le gouvernement australien. Cependant, Biddle, Hunter et Schwab (2004), mettent en évidence qu'au-delà de l'accès à l'école, les

facteurs expliquant la scolarisation sont également liés à la structure du ménage, l'accès aux ressources électroniques aidant à l'éducation à la maison, et à la mise en œuvre de « Community Development Employment Projects ».

De la même manière, en Nouvelle-Zélande, des politiques de 'Closing the gap' ont été mises en place à l'égard de la population Maori (Johnston, Poulsen et Forrest (2005)). En utilisant les indices de dissimilarité de Duncan, Chapple (1999 et 2000) montre une lente mais progressive convergence des populations Maori et non-Maori en termes de dotation en éducation (réduction des disparités dans l'accès aux diplômes depuis 20 ans).

Un écueil de ces mesures des inégalités inter-groupes est qu'elles occultent totalement les variations intra-groupes, qui ne sont pas négligeables, en particulier au vue de la taille de certains groupes (notamment en Australie ou en Nouvelle-Zélande où les populations autochtones sont très minoritaires) (Chapple, 2000).

Enfin, notons que dans l'une des rares études de comparaisons internationales des inégalités ethniques, Darity et Nembhard (2000) montrent que les inégalités ethniques sont universelles ; elles sont présentes et apparaissent remarquablement similaires dans une grande variété de pays (étude sur un échantillon de 12 pays de différents niveaux de développement économique). Les auteurs précisent également que si les groupes discriminés sont souvent numériquement minoritaires, ils constituent parfois la majorité de la population. Ils montrent que l'existence d'inégalités significatives entre les groupes ethniques est révélée dans les pays de grande population et de petite population, dans les pays à revenus élevés et dans les pays à revenus faibles, dans les pays ayant un taux de croissance économique élevé et ceux ayant un taux de croissance faible ou négatif. Finalement, il apparaît également des inégalités ethniques importantes dans les pays avec des niveaux élevés d'inégalités et dans ceux ayant des niveaux d'inégalités générales plus faibles.

4. Evolution des inégalités ethniques devant l'école en Nouvelle Calédonie

En 2009, on ne compte, que 12,5 % des bacheliers d'origine kanak, 14,2% d'origine wallisienne et futunienne, alors que 54,1 % de ces bacheliers sont d'origine européenne. Ainsi, les ethnies kanak et océaniques du pays se trouvent être minorés en fin de cursus scolaire : majoritaire à l'entrée en 6^{ème}, la population kanak et océanique est minoritaire pour le premier diplôme important de l'école française, ouvrant les portes de l'enseignement supérieur.

Le discours dominant tend, systématiquement, à minimiser ces écarts ethniques en invoquant, entre autres, des qualités nécessaires à la réussite scolaire dont les jeunes kanak seraient dépourvus de par leur appartenance culturelle : « *volonté, travail, effort sur soi-même, sens du sacrifice* » (Kohler et Wacquant, 1985). Pourtant, comme le souligne Borjas (1995) dans le cas des populations immigrées, les phénomènes de ségrégation sont des éléments déterminants dans l'acquisition de capital humain. Les modes d'accumulation du capital humain dépendent en effet de facteurs environnementaux beaucoup plus larges, comme ceux décrits dans la première section. Ainsi, Becker (1993) souligne dans sa présentation du capital humain que l'environnement familial pèse fortement sur les savoirs, les habitudes, les valeurs que les enfants peuvent acquérir : les relations sociales à l'intérieur de la famille, la langue parlée à la maison ou l'aide accordée à la maîtrise de la langue peuvent conférer aux jeunes un avantage dans l'apprentissage des savoirs scolaires et extra-scolaires.

Au-delà de l'approche descriptive (section 1), mettant en évidence une amélioration générale des niveaux de formation, il convient d'apprécier quantitativement la part respective de l'allongement général des études (la massification) et de l'affaiblissement éventuel du lien entre communauté d'appartenance et diplôme (la démocratisation qualitative) dans ce phénomène. Ainsi, comme l'ont fait Selz et Vallet (2007) ou Duru-Bellat et Kieffer (2008) pour la France, il est possible d'évaluer l'évolution qualitative de la démocratisation de l'école en Nouvelle-Calédonie.

Ainsi, nous tenterons de répondre à la question suivante : comment évolue la répartition des diplômés Kanak entre les différents niveaux de diplôme ? L'évolution constatée d'un plus grand nombre de

Kanak ayant un diplôme est-elle due à une réduction des inégalités ou à l'augmentation du niveau général de qualification de la population dans son ensemble?

Pour mesurer l'ampleur des inégalités, nous utiliserons deux types d'indicateurs courants dans la littérature, d'une part des différences entre taux (méthode additive), d'autre part des rapports des chances (*odds ratios*).

Tableau 4. Evolution de la répartition de la population de 14 ans et plus en fonction du diplôme le plus élevé obtenu

Communauté d'appartenance		Aucun diplôme	CEP	BEPC	CAP, BEP	BAC	Diplôme ens. sup.
Kanak	1989	67%	6%	5%	7%	1%	0,2%
	1996	66%	10%	7%	14%	3%	1%
	2004	63%	n.d.	9%	19%	7%	2%
	2009	41%	9%	15%	23%	9%	3%
Non Kanak	1989	49%	10%	10%	16%	9%	6%
	1996	31%	12%	9%	21%	13%	14%
	2004	36%	n.d.	11%	20%	16%	18%
	2009	20%	8%	13%	19%	18%	23%
Ensemble	1989	62%	8%	8%	12%	6%	4%
	1996	44%	11%	8%	18%	9%	9%
	2004	46%	n.d.	10%	19%	12%	12%
	2009	28%	8%	14%	20%	14%	15%
Différence de pourcentages (Kanak – non Kanak)	1989	31	- 4	- 5	- 9	- 8	- 6
	1996	35	- 3	- 2	- 7	- 10	- 13
	2004	27	n.d.	- 2	- 1	- 9	- 16
	2009	21	1	2	4	- 8	- 20

Source : ISEE, Recensements de 1989, 1996, 2004 et 2009.

Lecture : en 1989, 80 % des Kanak n'ont aucun diplôme ; en 2009, ils sont 41%.

Le Tableau 4 met en évidence que :

- Pour toutes les communautés, entre 1989 et 2009, on assiste à une forte progression du niveau de diplôme obtenu.
- Jusqu'en 2004, les Kanak sont moins diplômés que les non Kanak (tous diplômes confondus).
- En 2009, les différences de pourcentages entre Kanak et non Kanak deviennent positives pour tous les diplômes inférieurs au baccalauréat, ce qui signifie qu'à partir de cette date, les Kanaks sont, en pourcentage, plus nombreux à obtenir, comme diplôme le plus élevé, des CEP, BEPC, CAP, BEP.

Les non Kanaks, sont eux, toujours plus nombreux à obtenir, comme diplôme le plus élevé le baccalauréat ou un diplôme de l'enseignement supérieur.

- L'écart entre Kanak et non Kanak, mesuré par les différences de pourcentages, devient plus important aux extrémités du spectre des qualifications (aucun diplôme d'une part et diplômés du supérieur d'autre part).
- Entre 1989 et 2009, l'écart entre les communautés reste stable pour l'obtention du baccalauréat.
- Entre 1989 et 2009, l'écart entre les communautés se creuse pour l'obtention d'un diplôme du supérieur.

Ces résultats montrent que si le niveau général d'éducation a beaucoup évolué lors de ces 20 dernières années, l'augmentation de ce niveau a été plus rapide pour les Kanak que pour les non Kanak (on lit par exemple que le pourcentage de diplômés du supérieur est passé de 6% à 23% chez les non Kanak et de 0,2% à 3% chez les Kanak).

Pour savoir si l'élévation du niveau moyen de formation s'est accompagnée d'une réduction des inégalités (« rééquilibrage »), le tableau 5 présente les rapports des chances relatives entre les deux groupes pour différents niveaux de diplôme.

Si ces résultats mettent en évidence de fortes inégalités ethniques dans l'accès aux diplômes, ils confirment également une certaine démocratisation de l'accès aux diplômes : les rapports de chances relatives baissent fortement en 20 ans. Cette évolution est visible également sur la base des différences de pourcentages (tableau 4).

C'est pour le baccalauréat technologique et pour les diplômés du supérieur que cette baisse est la plus forte.

Les *odds ratios* varient fortement lorsque l'on distingue le type de diplôme. Les résultats montrent que les écarts augmentent avec le niveau du diplôme : écart de 1 à 2,8 pour n'importe quel diplôme et de 1 à 9,4 pour les diplômés du supérieur.

De même, lorsque l'on s'intéresse au type de baccalauréat, on observe que l'écart est fort dans le cas du baccalauréat général (6,1), mais faible dans le cas du baccalauréat technologique (1,5).

L'apparente réduction des inégalités est donc à relativiser lorsque l'analyse est menée pour une définition plus précise des diplômes. Ainsi, les inégalités ne disparaissent pas mais se transforment.

Les écarts de diplôme entre deux populations, que nous venons de mettre en évidence, sont potentiellement dus à des différences de caractéristiques observables. Des régressions logistiques permettant de contrôler pour ces caractéristiques observables sont ensuite estimées. Le tableau 5 présente les *odds ratios* conditionnels aux autres facteurs pouvant expliquer l'accès au diplôme. Malheureusement, comme nous l'avons déjà souligné, les données dont nous disposons ne permettent pas de mesurer l'origine sociale des individus. Les seuls facteurs explicatifs, en plus de la communauté d'appartenance, sont l'âge, le sexe et la province de résidence.

Comme le montre le tableau 5, pour tous les diplômes, la prise en compte de quelques variables de contrôle réduit les rapports de chances, impliquant que la communauté d'appartenance n'est certes pas le seul facteur explicatif de l'obtention des diplômes, mais, toutes choses égales par ailleurs (même âge, même sexe et même province de résidence), la communauté d'appartenance a toujours un impact significatif sur le diplôme obtenu, impact croissant avec le niveau de diplôme.

Tableau 5. Evolution des rapports de chances relatives Non Kanak / Kanak dans l'obtention du diplôme (population de 14 ans et plus).

	1989	2009
Diplôme (tous diplômes)		
<i>Odds Ratios</i>	2,9	2,8
<i>Odds Ratios conditionnels</i>		2,6
Baccalauréat (toutes séries)		
<i>Odds Ratios</i>	12,5	4,8
<i>Odds Ratios conditionnels</i>		4,4
Baccalauréat général		
<i>Odds Ratios</i>	15,2	6,1
<i>Odds Ratios conditionnels</i>		5,5
Baccalauréat technologique et professionnel		
<i>Odds Ratios</i>	5,4	1,5
<i>Odds Ratios conditionnels</i>		1,9
Diplômes enseignement supérieur		
<i>Odds Ratios</i>	36,0	9,4
<i>Odds Ratios conditionnels</i>		8,7

Source : ISEE, Recensements 1989 et 2009.

Lecture : en 2009, un non Kanak a 4,8 fois plus de chances qu'un Kanak d'être bachelier plutôt que de rester non bachelier. En contrôlant pour l'âge, le sexe et la province de résidence, ce rapport est de 4,4.

Note : en 1989, les données individuelles ne sont pas disponibles pour estimer les régressions et calculer les *odds ratios* conditionnels.

On observe ainsi en Nouvelle-Calédonie, comme en France, un déplacement des inégalités, qui ne se situent plus aujourd'hui dans l'accès au baccalauréat, mais se placent sur l'hétérogénéité des types de baccalauréat ; les Kanak sont essentiellement titulaires d'un baccalauréat technologique ou professionnel, les non Kanak sont essentiellement titulaires d'un baccalauréat général. En France, cela se traduit par le maintien des inégalités en ce qui concerne l'accès au supérieur (Duru-Bellat et Kieffer, 2008). Les auteures montrent que l'indéniable démocratisation du baccalauréat se traduit par une démocratisation plus limitée de l'accès au supérieur. En effet, la première vague de démocratisation s'est traduite par une concentration accrue des nouveaux bacheliers de milieu populaire dans les baccalauréats professionnels, ce qui a induit une limitation des possibilités d'orientation dans l'enseignement supérieur. En particulier, l'accès aux filières d'élite n'a connu aucune démocratisation parmi les bacheliers.

Ceci limite la portée de la démocratisation de l'enseignement, puisque les débouchés ne dépendent pas du niveau de diplôme, mais du type de filière suivie.

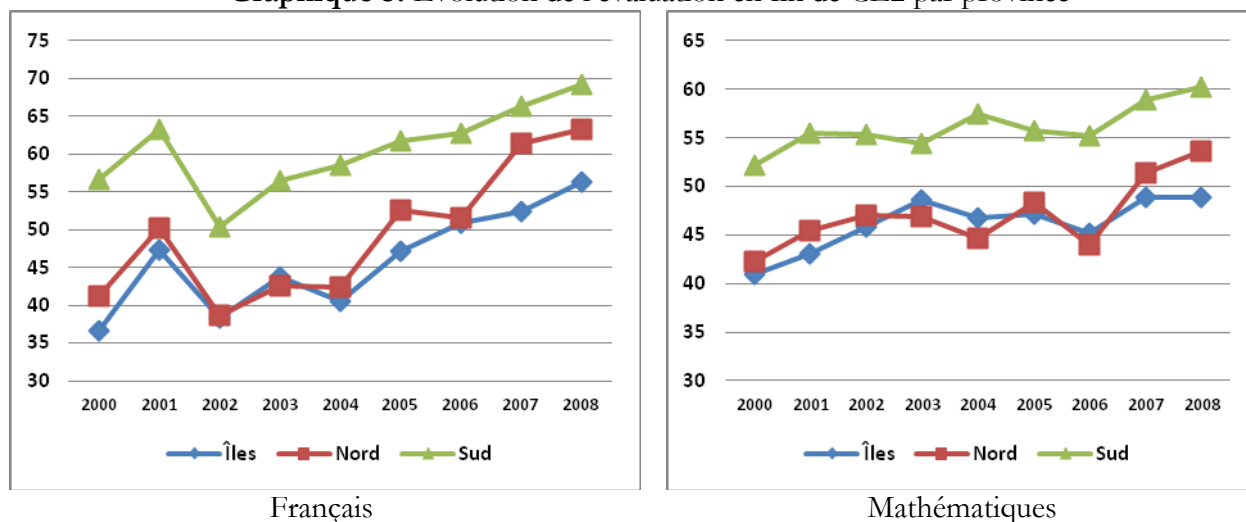
5. Des inégalités identifiées très tôt dans la scolarité

Le processus scolaire qui aboutit à ces résultats commence dès l'école maternelle dans laquelle les enfants sont accueillis comme des enfants dont les pré-requis linguistiques seraient ceux de n'importe quel autre enfant francophone. L'analyse des résultats des différentes évaluations du parcours scolaire de ces jeunes montre cette inégalité des chances de réussite. En nous intéressant aux résultats présentés par les institutions scolaires, nous souhaitons montrer le regard institutionnel sur l'école calédonienne.

Les évaluations en CE2

Le rapport présenté par la Direction de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie (DENC, 2008), en août 2008, montre que les provinces Nord et Iles Loyauté obtiennent les résultats les plus faibles pour les fondamentaux, en français et en mathématiques, qui se situent en moyenne en-dessous de 50%. On constate ainsi que, dès le début de la scolarité, les enfants kanak n'ont pas acquis les fondamentaux nécessaires pour la poursuite d'une scolarité normale.

Graphique 5. Evolution de l'évaluation en fin de CE2 par province



Source : DENC (2008).

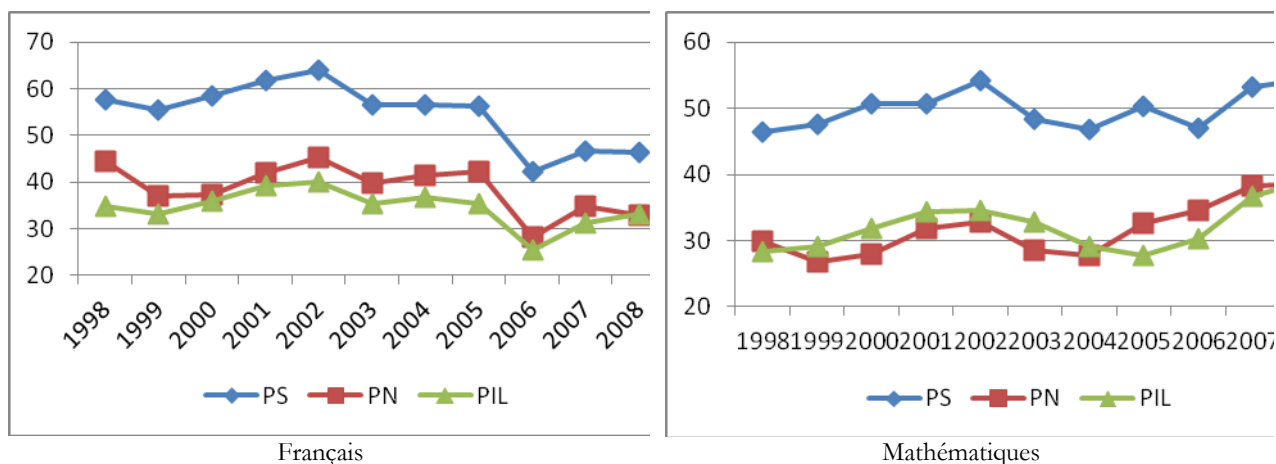
Les évaluations à l'entrée en 6^{ème}

L'analyse des résultats des évaluations à l'entrée en 6^{ème} montre que l'écart entre les provinces se creuse. La population scolaire des provinces Nord et Iles Loyauté obtient en moyenne 36,6% de réussite en français et 32% en mathématiques⁹.

L'écart existant et se répétant au fil des années, ne permet pas à ces jeunes d'accéder à la « réussite scolaire » développée par le système, notamment en ce qui concerne les séries générales : ES, S et L, présentées comme celles qui permettent les meilleurs choix d'orientation (et particulièrement la série S, présentée comme celle de tous les choix possibles).

⁹ Il est admis que pour suivre une scolarité normale, il convient d'avoir acquis 75% des fondamentaux à l'entrée en 6^{ème}.

Graphique 6. Evolution de l'évaluation à l'entrée en 6^{ème} par province.



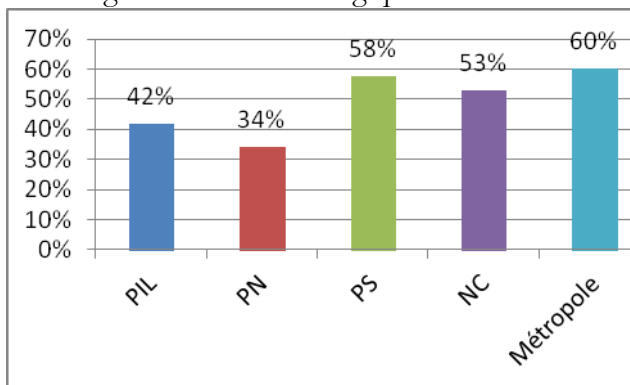
Source : Vice-Rectorat, Nouméa, 2008.

L'orientation en seconde

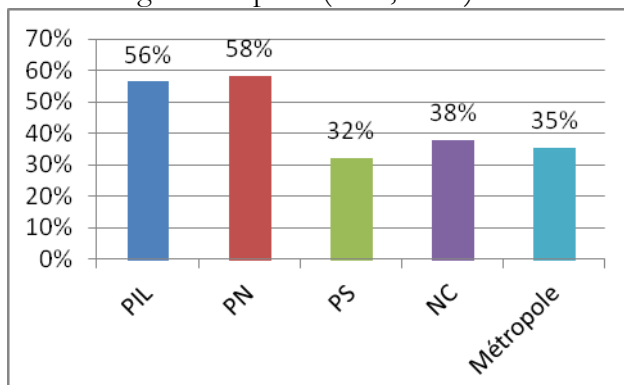
Le document du Vice-Rectorat de Nouméa (Vice Rectorat, 2008), montre que le taux d'orientation en seconde générale et technologique, est de 34,2% pour la province Nord, 42% pour la province des Iles. Par contre, 57,6% des jeunes de la province Sud y sont orientés. *A contrario*, 58,2% des jeunes de la province Nord sont orientés en lycées professionnels, de même que 56,4% de la province des Iles, contre 32,2% des jeunes de la province Sud. Le commentaire est à souligner. En effet, selon le vice-Rectorat : « la promotion de l'enseignement professionnel, comme voie de réussite scolaire et d'insertion, qui a constitué un axe majeur de la politique éducative de ces dernières années, explique en partie ce décalage ». Une question s'impose : pourquoi, alors, cette politique éducative vers les filières professionnelles, ne fonctionne-t-elle pas pour les jeunes de la province Sud, qui ont eux un taux d'orientation en seconde générale qui est « proche de celui de la Métropole ».

Ainsi, le fonctionnement de l'école calédonienne, reproduction, *in extenso*, de celui de l'école française, implique que les jeunes kanak et océaniens se voient dans la grande majorité orientés vers les séries technologiques et professionnelles dès la sortie du collège.

Graphique 7. Taux d'orientation vers la 2^{nde} générale et technologique en 2008



Graphique 8. Taux d'orientation vers l'enseignement prof. (BEP, CAP) en 2008



Source : Vice-Rectorat, Nouméa, 2008.

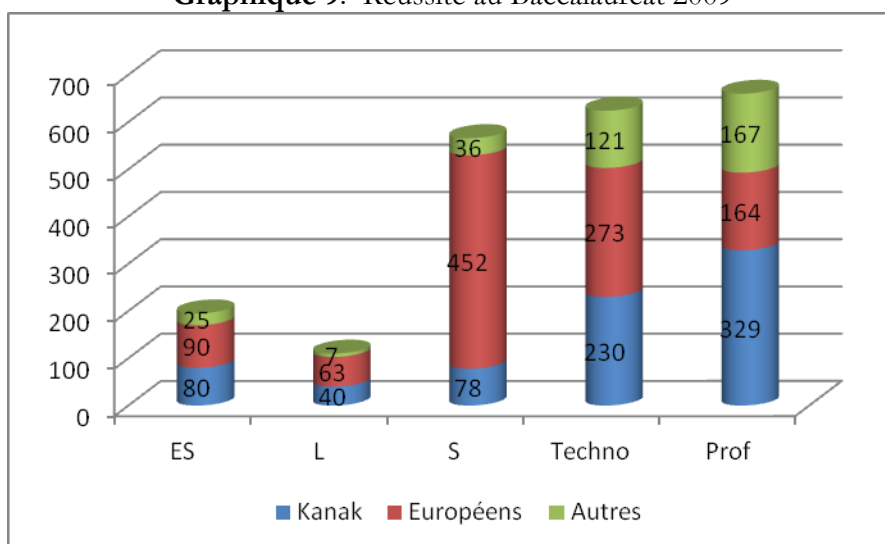
Les séries du baccalauréat

Globalement, il y a, naturellement, de plus en plus de bacheliers en Nouvelle-Calédonie. Nous avons vu, précédemment, la grande disparité de la répartition de ces bacheliers selon les communautés. Qu'en est-il pour les séries du baccalauréat ?

Les résultats du baccalauréat de l'année 2005, par province d'origine (cf. Annexe 2) montrent la forte représentation des séries générales pour les 1 133 bacheliers de la province Sud avec respectivement 11% en série L, 19% en ES et 29% en S. Celle-ci obtient la plus importante représentation. *A contrario*, nous constatons une représentation bien plus faible dans ces séries de la réussite scolaire française pour la province Nord : L (8%), ES (24%) et S (14%) ainsi que pour la province des Iles : L (1%), ES (23%) et S (19%). Par contre, pour ces deux provinces, les bacheliers sont majoritairement présents en séries technologiques et professionnelles.

Ne pouvant disposer officiellement de données par ethnies pour affiner la réflexion, l'UGPE (Union Générale des Parents d'Elèves) effectue, sur la base des résultats au baccalauréat présentés par le Vice-Rectorat, une analyse patronymique des bacheliers qui permet de dresser le graphique 9 pour l'année 2009. On constate d'une part, la forte présence des Européens en séries générales et particulièrement en série S ainsi que la sous-représentation des Kanak et Océaniens dans ces séries. D'autre part, la forte présence des bacheliers kanak et océaniens en séries technologiques et professionnelles est patente.

Graphique 9. Réussite au Baccalauréat 2009



Source : Calcul UGPE.

Conclusion

Cette analyse présente quelques limites importantes qu'il conviendra de combler dans une prochaine étude. Tout d'abord, la non prise en compte de l'hétérogénéité intra-groupe ; le groupe constitué des non Kanak est en effet très hétérogène, il regroupe de nombreuses communautés (européenne, indonésienne, ni-Vanuatu, tahitienne, vietnamienne, wallisienne, futunienne, ...) qui présentent des situations bien différentes. Cependant, les résultats obtenus montrent également que la distinction entre Kanak et non Kanak est la plus discriminante : il y a plus de différence entre eux qu'entre les natifs et non natifs. Ensuite, les régressions logistiques ayant servi à « corriger » les *odds ratios* des caractéristiques observables des individus n'incluent pas de variables de contrôle de l'origine sociale (CSP ou diplôme des parents). Il convient d'affiner l'analyse pour déterminer la part respective de l'origine sociale et de l'origine ethnique dans les destinées scolaires.

Toutefois, cette étude a permis de mettre en évidence tant la réduction des inégalités ethniques devant l'école en Nouvelle-Calédonie depuis 20 ans que leur persistance.

Les résultats montrent que plus on procède à une analyse désagrégée plus les inégalités sont marquées. Le calcul de rapports de chances relatives montre que les écarts entre les communautés augmentent aux extrêmes de la distribution des diplômes (pas de diplôme d'une part et diplômes du supérieur d'autre part).

On constate également que les disparités apparaissent dès l'école primaire (écarts dans la maîtrise des fondamentaux observés dès le CE2), et s'accroissent au cours de la scolarité. Les résultats insuffisants dans les fondamentaux (mathématiques et français) conduisent ainsi à une orientation en seconde professionnelle et à l'obtention d'un baccalauréat professionnel n'ouvrant pas les mêmes perspectives d'emplois que le baccalauréat général. Cette observation est à mettre en parallèle des résultats mis en évidence aux Etats-Unis.

Aux Etats-Unis, Fryer (2010-a) montre que, par rapport au 20^{ème} siècle, l'importance de la discrimination comme explication des inégalités raciales dans les indicateurs économiques et sociaux a diminué. On observe en fait que les différences raciales dans les indicateurs sociaux et économiques ont considérablement diminué si l'on tient compte de la réussite scolaire. Par conséquent, le nouveau défi est de comprendre les obstacles à l'égalité de réussite des différentes ethnies dans le système scolaire. En analysant dix grands ensembles de données américaines (regroupant des enfants âgés de huit mois à dix-sept ans), l'auteur met en évidence que l'écart de réussite n'existe pas dans la première année de vie, mais que les élèves noirs prennent rapidement du retard par la suite. Cependant, les caractéristiques observables ne peuvent pas expliquer les différences entre les groupes raciaux apparaissant au-delà de l'école maternelle.

L'échec de l'égalité des chances de l'école calédonienne : constat et tentatives d'explications

Le rapport du Sénat Coutumier (2009) met en évidence les incohérences du système scolaire calédonien qui tout en revendiquant l'égalité des chances, impose une pédagogie unique à des élèves différents.

Ainsi, l'école calédonienne, en reproduisant à la lettre l'école française, construit une inégalité de fait quant à la réussite scolaire et par conséquent la réussite sociale. On retrouve le fonctionnement développé en 1863 par le Gouverneur Guillain : l'enseignement général pour les Européens et l'enseignement professionnel pour les Kanak et les Océaniens.

On est donc amenés à conclure que, même si le système peut se réclamer de plus de réussite scolaire pour tous, donc de démocratisation de l'école, les résultats scolaires montrent que les jeunes n'ont pas les mêmes chances de réussite, d'insertion sociale et professionnelle.

Cette situation n'est pas sans conséquence sur les perspectives de développement économique, alors que les théories modernes de la croissance font justement du capital humain le cœur de la croissance et du développement. La nécessité d'assurer une juste répartition des revenus de la croissance est un objectif crucial qui doit permettre de consolider une stabilité sociale, indispensable au développement équilibré et durable de la Nouvelle-Calédonie. Comment atteindre cet objectif avec une école qui est encore source de fortes inégalités ?

La suppression de l'écart de réussite scolaire entre les ethnies a le potentiel de réduire considérablement ou d'éliminer la plupart des maux sociaux dont sont victimes les communautés « minoritaires » depuis des siècles. Éliminer cet écart aura des impacts importants sur l'inégalité des revenus, le chômage, l'incarcération, la santé, et d'autres indicateurs socio-économiques.

Comment éliminer l'écart de réussite scolaire ?

Aux États-Unis par exemple, il existe plusieurs programmes pour combler cet écart de réussite scolaire (diverses interventions dans la petite enfance, plus de flexibilité et de responsabilité pour les écoles, classes de plus petite taille, incitations des étudiants, primes incitatives pour les enseignants exerçant dans les écoles ayant des besoins élevés et ayant des retours positifs, ...). Mais aucun de ces programmes pris isolément ne peut faire disparaître l'écart de réussite. Cependant, les résultats d'une poignée de « charter schools » qui combinent plusieurs des investissements cités ci-dessus dans un modèle complet sont très encourageants. Ces écoles fournissent la preuve que quelques investissements simples mais efficaces et coordonnés peuvent accroître considérablement la réussite de même les élèves des minorités les plus pauvres.

Comment utiliser ces exemples pour orienter les interventions publiques en termes de réductions des inégalités ?

Une *solution d'économiste* est de créer un marché des écoles ayant pour objectif d'éliminer les écarts de réussite scolaire, en mettant en place de fortes incitations à l'entrée sur le marché (Fryer 2010-a). Le rôle des pouvoirs publics serait alors simplement de subventionner les écoles qui atteignent cet objectif. Les écoles ne réduisant pas l'écart de réussite sortiraient alors du marché et seraient remplacées par d'autres plus efficaces.

Références

- Aeberhardt R., D. Fougère, J. Pouget et R. Rathelot, 2010, “L’emploi et les salaires des enfants d’immigrés”, *Economie et Statistique*, n° 433.
- Altman J.C., Biddle N., and Hunter B.H., 2009, “Prospects for ‘Closing the Gap’ In Socioeconomic Outcomes for Indigenous Australians?”, *Australian Economic History Review*, 49(3).
- Apparicio P., 2007, “Les Indices de Ségrégation Résidentielle : un Outil Intégré Dans un Système d’Information Géographique”, *Cybergeo : European Journal of Geography, Espace, Société, Territoire*, article 134, mis en ligne le 16 juin 2000, modifié le 05 novembre 2007. URL : <http://cybergeo.revues.org/12063>. Consulté le 03 mai 2011.
- Beauchemin C., Hamel C., Lesné M. et Simon P., 2010, “Les Discriminations : une Question de Minorités Visibles”, *Population et Société*, 466.
- Becker G.S., 1993, *The Economics of Discrimination*, 2nd ed., University of Chicago Press.
- Biddle N., Hunter B.H., and Schwab R.G., 2004, “Mapping Indigenous Education Participation”, *CAEPR Discussion Paper*, No. 267/2004.
- Biddle N., Taylor J., and Yap M., 2009, “Are the Gaps Closing? – Regional Trends and Forecasts of Indigenous Employment”, *Australian Journal Of Labour Economics*, 12(3).
- Borjas G.J., 1995, “Ethnicity, Neighbourhoods, and Human–Capital Externalities”, *The American Economic Review*, 85 (3).
- Brard J-P., 2007, L’amélioration de la transparence des règles applicables aux pensions de retraite et aux rémunérations outre-mer, Commission des finances, de l’économie générale et du plan, Assemblée nationale, Rapport d’information, n° 3 870, Mars, 127 pages.
- Broustet D., Rivoilan P., 2011, “50 000 habitants de plus de 13 ans”, Isee, *Synthèse recensement de la population 2009*, n°1.
- Chapple S., 1999, “Explaining Patterns of Disparity Between Māori and non-Māori Employment Chances”, *Labour Market Bulletin*.
- Chapple S., 2000, “Maori Socio-Economic Disparity”, *Political Science*, 52.
- Chetty R., Friedman J. N., Hilger N., Saez E., Whitmore Schanzenbach D., and Yagan D., 2011, “How Does Your Kindergarten Classroom Affect Your Earnings? Evidence From Project STAR”, *NBER Working Paper* No. 16381.
- COMEDD, 2010, Inégalités et Discriminations. Pour un Usage Critique et Responsable de l’Outil Statistique, Rapport du Comité Pour la Mesure de la Diversité et l’Evaluation des Discriminations, février.
- Cottureau-Reiss, 2010, *Etre jeune en Province Nord*, OSAS-PN.
- Darity W. and Nembhard C., 2000, “Racial and Ethnic Economic Inequality: The International Record”, *The American Economic Review*, 90(2).
- David C., 2011, “Les singularités humaines : les recensements pour quoi faire ? Le métissage”, Communication au colloque sur "Le destin des collectivités politiques d'Océanie", Nouméa, 7-10 mars 2011, à paraître.
- DENC, 2008, 2000 – 2008, L’évolution de l’école primaire publique en Nouvelle-Calédonie depuis le transfert de compétences. Quelques repères pour mesurer le chemin parcouru. Rapport.
- Duru-Bellat M. et Kieffer A., 2008, “Du Baccalauréat à l’Enseignement Supérieur en France : Déplacement et Recomposition des Inégalités”, *Population*, vol. 63.
- Echenique F. and Fryer R., 2007, “A Measure of Segregation Based on Social Interactions”, *Quarterly Journal of Economics*, 122(2).
- Echenique F., Fryer R., and Kaufman A., 2006, “Is School Segregation Good or Bad?”, *American Economic Review*, May 2006.
- Felouzis G., 2003, “La Ségrégation Ethnique au Collège et ses Conséquences”, *Revue Française de Sociologie*, 44(3).
- Fryer R., 2010a, “Racial Inequality in the 21st Century: The Declining Significance of Discrimination”, *forthcoming in the Handbook of Labor Economics Volume 4*.
- Fryer R., 2010b, “The Importance of Segregation, Discrimination, Peer Dynamics, and Identity in Explaining Trends in the Racial Achievement Gap”, *forthcoming in the Handbook of Social Economics*.

- Fryer R., and S. Levitt, 2004, "The Causes and Consequences of Distinctively Black Names", *Quarterly Journal of Economics*, CXIX.
- Fryer R., Pager D. and Spenkuch J., 2011, 'Racial Disparities in Job Finding and Offered Wages', Working Paper, Department of Economics, Harvard University.
- Gorohouna S., 2011, *Inégalités inter et intra-ethniques et rendement de l'éducation sur le revenu. Une application à la Nouvelle-Calédonie*, Thèse, Université Paris 1.
- Goux D. et Maurin E., 1995, "Origine sociale et destinée scolaire. L'inégalité des chances devant l'enseignement à travers les enquêtes FQP 1970, 1977, 1985 et 1993", *Revue française de sociologie*, 36.
- Goux D. et Maurin E., 1997, "Démocratisation de l'école et persistance des inégalités", *Economie et statistique*, 306 (Juin).
- Hadj L., 2010, "En 2008, le Niveau de Vie des Plus Riches est 7,9 fois supérieur au niveau de vie des plus modestes", Isee, *Synthèse budget consommation des ménages 2008*, n° 18.
- Heckman J.J., 2011, "The American Family in Black and White: A Post-Racial Strategy for Improving Skills to Promote Equality", *NBER Working Paper*, No. 16841.
- INSERM, 2008, Situation Sociale et Comportements de Santé des Jeunes en Nouvelle-Calédonie. *Rapport d'enquête*.
- Johnston R., Poulsen M., and Forrest J., 2005, "The Residential Segregation of New Zealand Maori in Comparative Perspective: An 'Ecology of Social Inequality'?", *New Zealand Population Review*, 31(2).
- Kohler J. M., Wacquant L., 1985, "L'école inégale. Éléments pour une sociologie de l'école en Nouvelle-Calédonie", Institut Culturel Mélanésien, Nouméa, coll. Sillon d'igname, pp. 36-37.
- Lagadec G. et Ris C., 2010, « Impacts socio-économiques de la crise des subprime pour les pays de la région Pacifique », *European Journal of Scientific Research*, Volume 47, n° 4, pp. 494-508
- Lembège C., 2010, "En Nouvelle-Calédonie, en 2006, dans le privé, un emploi est payé en moyenne 225 000 F.CFP nets par mois", Isee, *Les salaires 2006*, n°14.
- McEwan P., 2004, "The Indigenous Test Score Gap in Bolivia and Chile", *Economic Development and Cultural Change*, 53(1).
- McEwan P., 2008, "Can Schools Reduce the Indigenous Test Score Gap? Evidence from Chile", *Journal of Development Studies*, 44 (10).
- McEwan P. et Trowbridge M., 2006, "The achievement of indigenous students in Guatemalan primary schools", *International Journal of Educational Development*, 27 (1).
- Parker S., Rubalcava L. et Turel G., 2005, "Schooling Inequality and Language Barriers", *Economic Development and Cultural Change*, 54(1).
- Pholi K., Black D., and Richards C., 2009, "Is 'Close the Gap' a useful approach to improving the health and wellbeing of Indigenous Australians?", *Australian Review of Public Affairs*, 9(2).
- Sakellariou C., 2008, "Peer effects and indigenous/non-indigenous early test-score gap in Peru", *Education Economics*, 16 (4).
- Salaün M., 2005, *L'école indigène. Nouvelle-Calédonie, 1885-1945*, Presses universitaires de Rennes, 280 p.
- Selz M., Vallet L.-A., 2007, "Évolution Historique de l'Inégalité des Chances Devant l'École : des Méthodes et des Résultats Revisités", *Éducation & Formations*, 74.
- Sénat Coutumier, 2009, La Place du Jeune Kanak dans la Société Contemporaine et les Moyens de Lutter Contre la Marginalisation d'une Partie de la Jeunesse, octobre.
- SYNDEX, 2010, Le Pouvoir d'Achat des Calédoniens – La Nouvelle-Calédonie face à ses inégalités.
- Thélot C. et Vallet L.-A., 2000, "La Réduction des Inégalités Sociales Devant l'École Depuis le Début du Siècle", *Economie et Statistique*, 334(4).
- Vallet L.-A., 1999, "Quarante Années de Mobilité Sociale en France. L'Evolution de la Fluidité Sociale à la Lumière de Modèles Récents", *Revue Française de Sociologie*, 40(1).
- Vallet L.-A., 2010, "Expansion des Systèmes Educatifs et Dynamique des Inégalités Sociales Devant l'Enseignement : Quelques Jalons de la Recherche Comparative en Sociologie", *Economie et Statistique*, 433-434.
- Vice-Rectorat de Nouvelle-Calédonie, 2008, Éléments pour un diagnostic du système éducatif en Nouvelle-Calédonie, Nouméa.
- Wilson W., 2010, *More than Just Race: Being Black and Poor in the Inner City*, Issues of Our Time, W.W. Norton & Company, New York.

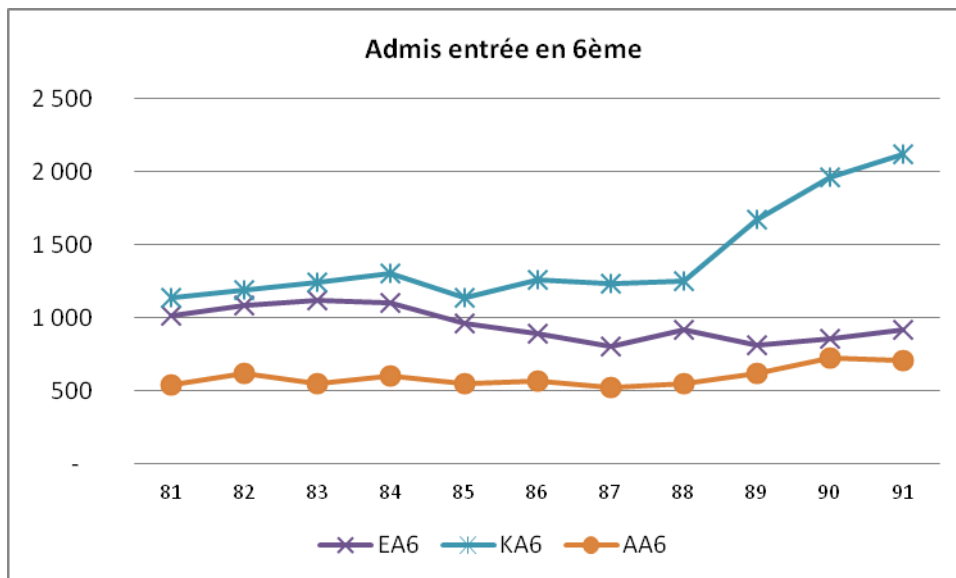
Annexes

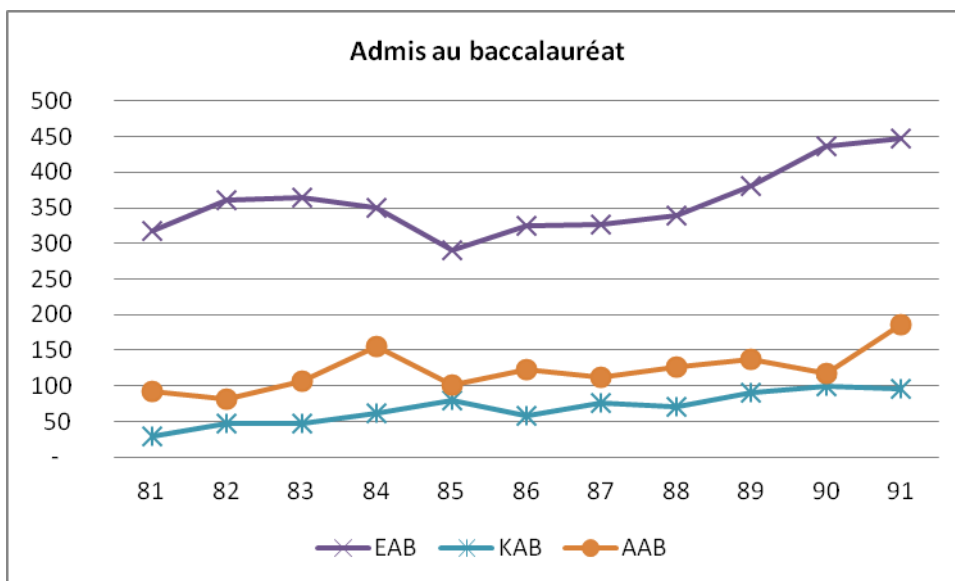
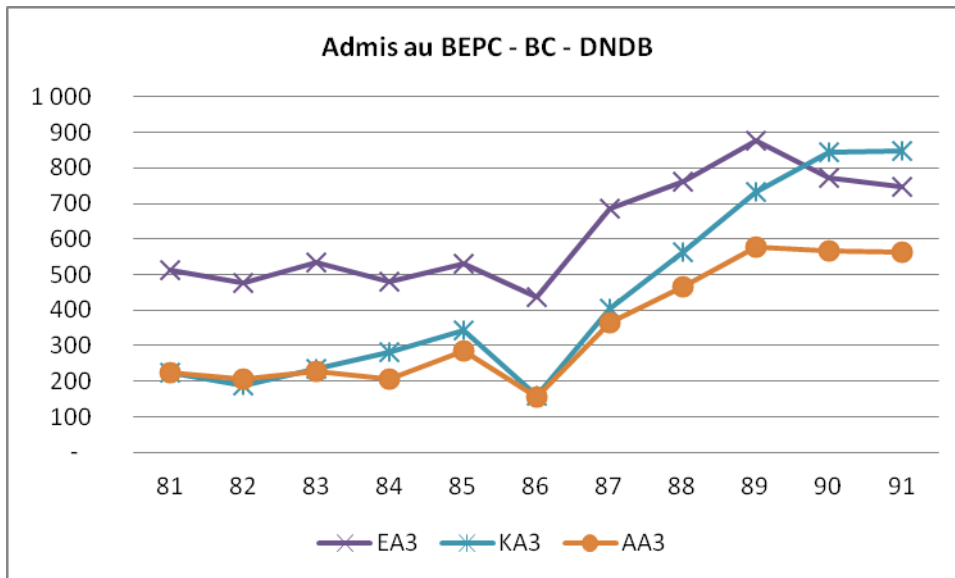
Annexe 1 : La répartition des communautés par province en 2009

Communauté d'appartenance	Iles	Nord	Sud	Total
Européenne	341	5 753	65 627	71 721
Indonésienne	7	445	3 533	3 985
Kanak	16 847	33 312	48 919	99 078
Ni-Vanuatu	13	132	2 182	2 327
Tahitienne	14	247	4 724	4 985
Vietnamienne	1	44	2 312	2 357
Wallisienne, Futunienne	25	336	20 901	21 262
Autres asiatique	7	49	1 801	1 857
Autre	18	1 808	12 917	14 743
Plusieurs communautés	163	2 562	17 673	20 398
Non déclarée		449	2 418	2 867
Total	17 436	45 137	183 007	245 580

Source : ISEE

Annexe 2. L'évolution des admis à différents niveaux par communauté





Source : Vice-Rectorat

Les axes de recherche

La recherche développée par le LARJE est axée sur les ressources naturelles, la biodiversité et l'environnement d'une part, le droit et l'environnement économique et social insulaire d'autre part. Ces thèmes se déclinent dans une optique de développement durable, liée à l'émancipation progressive du Pays dans le statut issu de l'accord de Nouméa. Ils entendent favoriser une recherche non seulement fondamentale, mais aussi appliquée sur les aspects économiques et juridiques de l'évolution des populations et des politiques locales liées aux activités humaines et industrielles en Nouvelle-Calédonie, particulièrement le nickel. Dans cette optique, les membres de l'équipe continueront à favoriser les ouvertures sur l'étranger par des collaborations avec les institutions régionales (CPS, PROE notamment) et les universités de la zone (USP à Port-Vila et Suva, AUF et Universités australiennes).

Le LARJE (équipe d'accueil n° 3329) a été évalué et renouvelé pour 4 ans par le MESR (décision du 29/11/2007).

Les membres de l'équipe

- ✓ Guy Agniel, Professeur des universités en droit public
- ✓ Elisabeth Alma, Maître de conférences HDR en sciences de gestion (en délégation)
- ✓ Didier Babel, PRAG d'économie-gestion
- ✓ Jocelyn Bénéteau, Maître de conférences en droit public
- ✓ Céline Castets, Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles (en délégation)
- ✓ Mathias Chauchat, Professeur des universités en droit public (directeur de l'équipe)
- ✓ Etienne Cornut, Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles
- ✓ Jean-Florian Eschylle, Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles
- ✓ Sandrine Gravier, PRAG d'économie-gestion
- ✓ Gaël Lagadec, Maître de conférences en sciences économiques
- ✓ Nadège Meyer, Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles
- ✓ Guylène Nicolas, Maître de conférences en droit public (en délégation)
- ✓ Catherine Ris, Maîtresse de conférences en sciences économiques
- ✓ Sandrine Sana, Professeur des universités en droit privé et sciences criminelles (en délégation)

<http://larje.univ-nc.nc/>

Précédents numéros des Cahiers du Larje

Gaël Lagadec & Catherine Ris, 2010-a, « Reform of indirect taxation and VA-based employer contribution – New Caledonia on its way to social VAT? – », *Cahiers du Larje*, n° 2010-1, septembre, 18 pages.

Gaël Lagadec & Catherine Ris, 2010-b, « Les territoires français du Pacifique face à la crise des subprimes : des réponses différenciées », *Cahiers du Larje*, n° 2010-2, novembre, 29 pages.

Gilles Harbulot & Mathias Chauchat, 2010, « Le service public, un outil de la desserte aérienne et maritime intérieure à la Nouvelle-Calédonie ? L'exemple de la province des Îles Loyauté », *Cahiers du Larje*, n° 2010-3, novembre, 18 pages.

Gaël Lagadec & Catherine Ris, 2010-c, « Les grands enjeux économiques de la réforme fiscale en Nouvelle-Calédonie », *Cahiers du Larje*, n° 2010-4, décembre, 63 pages.

Gaël Lagadec, 2011, « Insularité et vie chère : faut-il produire ou importer ? – Analyse politique du débat en Nouvelle-Calédonie », *Cahiers du Larje*, n° 2011-1, février, 19 pages.